

LE PROCESSUS DE TURIN 2014



Traduit de l'anglais. En cas de doute quant à l'exactitude des informations ci-incluses, veuillez vous reporter à la version originale.

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'ETF et ne reflète pas nécessairement l'opinion des institutions de l'UE.

© Fondation européenne pour la formation, 2014
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

LE PROCESSUS DE TURIN 2014

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
1.1 Qu'est-ce que le processus de Turin?	3
1.2 Présentation du cadre d'analyse	4
1.3 Données statistiques	5
2. LE PROCESSUS	6
2.1 Quelles sont les nouveautés du processus de Turin 2014?.....	6
2.2 Modalités de mise en œuvre	7
2.3 Étapes du processus et calendrier.....	10
3. CADRE D'ANALYSE POUR LES ÉVALUATIONS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELS	12
3.1 Quelles sont les nouveautés, et pourquoi?.....	12
3.2 Cadre d'analyse: sections thématiques	13
A. Vision du système national d'EFP.....	14
B. Efficacité et efficacité de la réponse à la demande économique et du marché du travail.....	17
C. Efficacité et efficacité de la réponse à la demande démographique, sociale et de l'inclusion	21
D. Efficacité interne du système d'EFP	24
E. Gouvernance et pratiques politiques dans le système d'EFP	30

4. INDICATEURS QUANTITATIFS: LIGNES DIRECTRICES ET APERÇU	33
4.1 Principales sources d'information	33
4.2 Liste des indicateurs.....	33
ANNEXES	50
Annexe 1. Classifications internationales.....	50
Annexe 2. Déclaration de la conférence 2013 sur le processus de Turin.....	53
ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES.....	55
RÉFÉRENCES	57

1. INTRODUCTION

En 2010 et 2012, la Fondation européenne pour la formation (ETF) a lancé les deux premiers cycles du processus de Turin, auxquels ont pris part la plupart de ses pays partenaires. En mai 2013, l'ETF a organisé une conférence intitulée «Processus de Turin – Perfectionner les compétences», à laquelle ont participé quelque 200 responsables politiques, experts et praticiens de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) des pays partenaires de l'ETF, de l'Union européenne (UE) et d'organisations internationales. Tant dans la déclaration de cette conférence (voir l'annexe 2) que dans l'évaluation externe couvrant les deux cycles du processus de Turin, la pertinence de cet exercice est reconnue par les pays partenaires et la communauté internationale. Le processus de Turin est perçu comme un outil utile pour l'analyse politique et l'identification des priorités et des défis dans le secteur, et comme un pas important vers un processus d'élaboration des politiques fondé sur des données factuelles dans les pays partenaires.

Le processus de Turin s'est inspiré de processus d'évaluation des politiques au niveau de l'UE, notamment du processus de Copenhague dans le domaine de l'EFP et du communiqué de Bruges de 2010. En effet, le processus de Turin dans les pays partenaires complète l'évaluation des progrès réalisés en direction des politiques, objectifs et outils européens communs en matière d'EFP dans le cadre du communiqué de Bruges. Cette complémentarité facilite l'apprentissage mutuel entre l'UE et ses pays partenaires. Suivant une périodicité biennale similaire au processus de Bruges, le processus de Turin entre dans son troisième cycle en 2014.

1.1 QU'EST-CE QUE LE PROCESSUS DE TURIN?

Le processus de Turin est un processus participatif conduisant à une analyse fondée sur des données factuelles des politiques d'EFP dans un pays donné.

Il vise à établir un consensus sur les pistes possibles pour faire progresser les politiques et les systèmes d'EFP. Cet exercice porte sur la détermination de l'état actuel et de la vision de l'EFP dans chaque pays ou, après une période de deux ans, sur une évaluation des progrès qu'accomplissent les pays en direction des résultats qu'ils se sont fixés.

Le processus de Turin puise sa valeur ajoutée dans le fait qu'il insère l'EFP dans le contexte socio-économique tout en garantissant une analyse sur la base de données factuelles pertinentes et à travers un dialogue structuré. Dans cet ordre d'idées, l'ETF aide les pays à collecter des informations à partir de différentes sources de données factuelles et favorise le dialogue politique.

Plus spécifiquement, le processus de Turin est un vecteur pour:

- développer une compréhension commune de la vision à moyen terme, des priorités et de la stratégie de développement de l'EFP, examiner les options possibles pour la mise en œuvre de cette vision et/ou pour accomplir de nouveaux progrès;
- sensibiliser, renforcer les capacités d'analyse et les instruments visant à établir un ordre de priorité des politiques;
- actualiser les analyses et les réalisations à intervalles réguliers et suivre les progrès;
- suivre la mise en œuvre des stratégies à long terme (par exemple, les feuilles de route);
- contribuer à l'élaboration de politiques axées sur l'impact;
- offrir des possibilités de renforcement des capacités et d'apprentissage des politiques dans et entre les pays partenaires et avec l'UE;
- donner aux pays les moyens de mieux coordonner les contributions des bailleurs de fonds afin de concrétiser les priorités nationales préalablement définies.

Qui plus est, le processus de Turin permet d'étayer les recommandations de l'ETF aux instruments de l'aide extérieure de l'UE et constitue la base de la stratégie d'aide de l'ETF vis-à-vis des pays partenaires.

Le processus de Turin est fondé sur quatre principes.

- L'**appropriation** par les décideurs politiques et les parties prenantes du pays partenaire à la fois du processus et des résultats – rapport final et implications sur le développement des politiques. Cet aspect implique la recherche de complémentarité entre le processus de Turin et l'agenda politique national et autres processus pertinents. L'appropriation est un facteur clé pour garantir que les résultats du processus de Turin aient une influence durable sur la politique nationale.
- Une **large participation** au processus des diverses parties prenantes, notamment les commissions parlementaires, les dirigeants politiques, les partenaires sociaux, les directeurs d'école, les enseignants, les autorités locales, les représentants des entreprises, les chercheurs et les représentants de la société civile. Cette participation constitue le socle de la réflexion et de la recherche d'un consensus entre les acteurs locaux, qui établissent ainsi le lien entre l'analyse politique et les décisions politiques ainsi que leur mise en œuvre.
- Une **approche holistique**, fondée sur une notion élargie de l'EFP, destinée à la fois aux jeunes et aux adultes et relevant d'une approche systémique, prenant en considération non seulement les éléments du système et leur articulation, mais aussi la façon dont les systèmes d'EFP réagissent à l'environnement économique et social dans lequel ils opèrent. Le cadre d'analyse englobe la vision politique relative à l'EFP, une analyse de l'efficacité externe et interne du système et les questions de gouvernance et de financement.
- Une **évaluation fondée sur des données factuelles ou des connaissances**, essentielle pour que les pays soient en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause en matière de développement des politiques et pour mesurer les progrès accomplis ainsi que, le cas échéant ou si cela s'avère dans l'intérêt du pays, pour qu'ils puissent comparer leurs expériences à celles de l'UE. Cette approche est également fondamentale pour déceler et renforcer les bonnes pratiques, du niveau «pilote» au niveau «système».

Les données factuelles peuvent prendre de nombreuses formes comme l'expérience et l'évaluation des pratiques, les conclusions d'analyses scientifiques, les recherches quantitatives et qualitatives, les recherches fondamentales et appliquées, ainsi que l'élaboration de statistiques et d'indicateurs. L'enseignement et la formation s'inscrivent dans la diversité des traditions et des identités culturelles des pays et interagissent avec un ensemble d'autres politiques. Dans ces conditions, il ne peut être question de formuler des prescriptions simples sur ce qui rend une politique ou une pratique «bonne». Par conséquent, il est d'autant plus important d'en savoir autant que possible sur ce qui fonctionne, pour qui, dans quelles conditions et avec quels résultats (Commission européenne, 2007).

1.2 PRÉSENTATION DU CADRE D'ANALYSE

Le cadre d'analyse est un outil pour la collecte et l'interprétation d'informations qualitatives, la mise en contexte des données et le contrôle des développements et des progrès des politiques, notamment par rapport aux références nationales, régionales et internationales (si souhaité). Il a pour fonction de:

- guider l'examen des politiques d'EFP dans les pays participant au processus de Turin;
- actualiser et étendre l'ensemble des données factuelles et des informations sur les facteurs exerçant une influence sur la demande d'EFP dans les pays, et sur la manière dont le système d'EFP répond à cette demande;
- fournir une base solide pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de réforme de l'EFP.

Le cadre d'analyse a été actualisé pour l'édition 2014 du processus de Turin (voir le chapitre 3). Sa logique suit les étapes d'un cycle politique et s'appuie sur une sélection d'hypothèses génériques, telles que le besoin d'une planification à long terme, une bonne gestion de la demande provenant du contexte plus large dans lequel la prestation d'EFP s'insère, une prestation efficace et efficiente de l'EFP, et le renforcement des capacités pour la mise en œuvre des politiques.

Comme lors des années précédentes, le cadre d'analyse recouvre cinq dimensions clés de l'analyse politique, organisées en cinq sections.

- **Section A – Vision du système national d'EFP**

Quelle est la vision nationale pour le développement de l'EFP? Est-elle partagée par toutes les parties prenantes, et comment est-elle censée contribuer à la compétitivité et aux objectifs plus larges de développement national? Cette section fournit également une vue d'ensemble des systèmes d'EFP initial (EFPI) et continu (EFPC).

- **Section B – Efficacité et efficacité de la réponse à la demande économique et du marché du travail**

Quels sont les principaux facteurs économiques et du marché du travail qui influencent la demande de compétences dans le pays? Quels mécanismes sont en place pour identifier cette demande et mettre en adéquation les compétences fournies par le système d'EFP en conséquence? Enfin, en quoi le système d'EFP pourrait-il influencer de manière positive ces facteurs externes?

- **Section C – Efficacité et efficacité de la réponse à la demande démographique, sociale et de l'inclusion**

Quels sont les facteurs démographiques et sociaux qui influencent la demande d'EFP? Comment le système d'EFP est-il équipé pour aborder ces facteurs, être inclusif, et répondre aux aspirations des apprenants?

- **Section D – Efficacité interne du système d'EFP**

Comment la qualité des résultats de l'apprentissage dans l'EFP est-elle définie et garantie? Dans quelle mesure le système d'EFP fonctionne-t-il de manière correcte? Qui s'occupe de son amélioration continue, et comment est-elle réalisée?

- **Section E – Gouvernance et pratiques politiques dans le système d'EFP**

Quelles décisions sont prises à quel niveau du système d'EFP, et comment? Qui doit rendre des comptes à qui, et de quelle manière la responsabilité est-elle liée à l'amélioration?

Le cadre d'analyse s'appuie sur un éventail d'informations quantitatives et qualitatives tirées de différentes sources. Chaque section du cadre comprend également une sous-section sur l'action politique et l'évaluation des progrès accomplis depuis 2010.

1.3 DONNÉES STATISTIQUES

Le cadre d'analyse exige des données sur un certain nombre d'indicateurs généraux ou plus spécifiques à l'EFP ainsi que des informations qualitatives, conformément aux recommandations du groupe de travail inter-agences sur les indicateurs de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels (dont l'ETF est membre) et du *Manuel de l'ETF relatif à l'utilisation des indicateurs* (ETF, 2013). Les données factuelles collectées de cette manière sont destinées à corroborer l'analyse politique préparée en réponse aux questions du cadre, et à fournir une base de comparaison avec les références de l'UE et autres références internationales. Afin de maintenir un degré de flexibilité par rapport aux besoins et conclusions des pays, la sélection d'indicateurs peut être adaptée. La sélection est comprise comme une liste recommandée qui dépendra également de la disponibilité des données.

Les sources de données internationales ne contiennent encore que très peu d'informations sur l'EFP, tandis que les classifications et définitions qui sous-tendent les données nationales sont souvent étroitement liées au contexte national. Comparer les données relatives à l'EFP entre les pays est dès lors une tâche difficile, et il convient d'interpréter avec prudence les conclusions tirées de ces comparaisons. Les statistiques nationales représentent néanmoins une précieuse source de données factuelles, sans laquelle une analyse approfondie des systèmes d'EFP serait impossible. Dès lors, le renforcement de la qualité des données et de leur déploiement dans l'analyse politique reste hautement prioritaire dans ce nouveau cycle du processus de Turin. Le chapitre suivant fournit un aperçu des adaptations du cadre d'analyse à cette fin.

L'ETF entend également instaurer un dialogue avec les pays partenaires afin d'examiner leur niveau d'intérêt pour une offre régulière de données relatives au secteur de l'EFP et leur disposition à mettre en place une telle démarche, conformément à des principes communs convenus en matière de fiabilité et au cadre d'analyse du processus de Turin.

2. LE PROCESSUS

2.1 QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS DU PROCESSUS DE TURIN 2014?

Comme mentionné au chapitre 1, à la suite du deuxième cycle du processus de Turin en 2012, l'ETF a organisé à Turin une importante conférence internationale intitulée «Le processus de Turin – Perfectionner les compétences» (mai 2013). Quelque 200 responsables politiques, experts et praticiens de l'EFPI provenant des pays partenaires de l'ETF, de l'UE et d'organisations internationales y ont participé. La conférence a abouti à la déclaration du processus de Turin (voir l'annexe 2), dans laquelle un certain nombre de messages clés ont été soulignés.

1. L'importance des quatre principes clés du processus de Turin:

- l'approche holistique de l'EFPI;
- l'appropriation et l'encadrement nationaux;
- la participation active des parties prenantes sociales, politiques et économiques;
- l'accent sur les données factuelles afin de guider l'analyse politique et la prise de décisions.

2. Les sept priorités politiques principales auxquelles sont confrontés les pays partenaires:

- parvenir à une vision à long terme partagée du développement et de l'utilisation des compétences pertinentes pour des emplois de meilleure qualité;
- le rôle de l'innovation et de la définition de politiques tournées vers l'avenir afin de permettre à l'EFPI de répondre aux besoins actuels et futurs;
- l'intégration plus étroite de l'apprentissage et du travail en impliquant activement les entreprises, grandes et petites;
- faire de l'inclusion sociale un principe transversal clé de la politique et de la pratique en matière d'EFPI;
- accroître l'attrait de l'EFPI et de l'EFPC par des cadres d'assurance qualité, des systèmes de certification nationaux et des voies de progression;
- améliorer la qualité de l'EFPI en renforçant les compétences des enseignants et des formateurs;
- assurer un partage efficace des responsabilités dans la gouvernance des systèmes d'EFPI grâce à des mécanismes efficaces de coordination et de participation.

3. Les six domaines principaux pour davantage d'actions communes:

- identifier les domaines de soutien politique dans chaque pays moyennant l'utilisation de données factuelles, d'analyses, de scénarios et de prévisions, et leur donner un ordre de priorité pour le suivi et la mise en œuvre à travers des stratégies et des résultats à court terme;
- suivre les progrès accomplis à l'aide des indicateurs en utilisant le processus de Turin 2012 comme point de référence, tout en procédant à une comparaison avec les indicateurs internationaux et de l'UE pour les pays intéressés;
- accroître l'utilisation de données factuelles dans l'élaboration des politiques, évaluer ce qui fonctionne et diffuser les bonnes pratiques réalisées;
- élargir la participation à l'analyse et à l'élaboration des politiques afin d'associer activement toutes les parties prenantes concernées;
- mettre au point des outils méthodologiques pour appuyer l'élaboration des politiques dans les pays partenaires;
- garantir que l'enseignement et la formation soient axés sur le marché du travail et servent aux communautés entrepreneuriales et locales à travers la participation active des entreprises.

En 2013, une évaluation externe des deux cycles précédents du processus de Turin (2010 et 2012) a également été effectuée. Les résultats de la conférence du processus de Turin et de l'évaluation externe, ainsi que la réflexion interne qui a eu lieu au sein de l'ETF, ont permis de déterminer les points forts et

les points faibles du processus de Turin, et les domaines prioritaires du processus lors de son édition de 2014. Si l'orientation générale consiste à renforcer le processus, dont l'impact sur les réformes a été reconnu par les pays partenaires, on assiste à une évolution du processus vers un meilleur ciblage des objectifs spécifiques en 2014.

Les nouvelles orientations clés peuvent être décrites brièvement comme suit:

- aller de l'avant pour faire du processus de Turin une approche d'analyse des politiques qui soutient leur élaboration dans les pays partenaires par l'apprentissage des politiques. Cela suppose de placer le processus de Turin plus au cœur du cycle d'élaboration des politiques à travers ses différentes phases (notamment en passant de l'identification des problèmes et de la formulation des politiques à leur mise en œuvre ainsi qu'à leur suivi et évaluation). Cet objectif est lié à certaines des modifications proposées dans les modalités de mise en œuvre, décrites ci-dessous, et notamment l'introduction de la modalité d'évaluation d'impact ex-ante, qui vise à améliorer la documentation pour la formulation et la mise en œuvre des politiques;
- insister davantage sur les progrès. En utilisant les rapports du processus de Turin 2012 comme base, élaborer des rapports et contrôler les progrès grâce à des indicateurs et des données factuelles quantitatives et qualitatives pour cerner ce qui a changé (ou pas) au cours des deux dernières années. Ce concept était déjà présent dans les cycles précédents du processus, mais a acquis une plus grande pertinence en 2014. Le processus de Turin vise également à fournir un outil de contrôle pour les stratégies à long terme (par exemple, les feuilles de route);
- contribuer à influencer l'élaboration de politiques axées sur les résultats dans les pays partenaires (par exemple, dans la modalité d'évaluation d'impact ex-ante décrite ci-dessous);
- ouvrir la possibilité de comparaison entre les pays (notamment pour les pays souhaitant se comparer à l'UE et entre eux). Cela comprend l'ouverture de «pôles de connaissance» dans chaque région, comme décrit ci-dessous;
- favoriser l'utilisation des données factuelles disponibles dans les pays, l'identification des priorités et la sélection d'options politiques;
- augmenter l'appropriation du processus par le pays et élargir la participation active des parties prenantes nationales pertinentes, y compris les représentants du secteur privé, les partenaires sociaux et la société civile;
- identifier au moyen d'outils spécifiques les besoins de capacités des pays par rapport à l'application efficace du processus de Turin, et mettre en œuvre des actions d'aide concrètes pour le renforcement des capacités.

Le renforcement des capacités a été identifié lors des deux cycles précédents du processus de Turin comme étant essentiel à la réussite d'une analyse résiliente des politiques. Dans cette optique, l'ETF a soutenu ces dernières années (par le biais du projet Torinet) la capacité des pays sélectionnés à développer leurs propres auto-évaluations. Cette activité se poursuivra, et en parallèle, l'ETF a développé un certain nombre d'outils pour examiner les capacités par rapport aux différents blocs constitutifs clés et pour aider les pays à identifier des actions qui garantiront que leurs besoins potentiels soient abordés de manière spécifique. À cette fin, un certain nombre d'outils seront proposés aux pays, qui peuvent être appliqués en fonction de la modalité du processus de Turin sélectionnée.

Afin d'atteindre ces objectifs, tant le cadre d'analyse que les indicateurs ont été révisés, bien que leur substance n'ait pas changé. La mise en œuvre du processus de Turin a également été révisée afin de faciliter certains des changements mentionnés ci-dessus.

2.2 MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du processus de Turin requiert, dans chaque pays, une approche sur mesure qui soit entièrement intégrée dans le contexte politique national et qui prenne en considération la phase du cycle politique dans lequel se trouve le pays au moment de la mise en œuvre. À cette fin, l'ETF révisera et s'accordera avec chaque pays sur la modalité de mise en œuvre préférée, en choisissant parmi les options décrites ci-dessous.

Le résultat final du processus de Turin est présenté dans les rapports nationaux, lesquels ne représentent pas, cependant, l'objectif final, mais constituent une manière de saisir l'analyse des politiques effectuée par le biais de la mise en œuvre du processus de Turin. Dès lors, le rapport est aussi important que la mise en œuvre proprement dite.

Le cadre d'analyse et les indicateurs révisés fournissent une approche méthodologique pour l'analyse des données factuelles et la définition des priorités et des choix politiques. Ils fournissent également une structure pour les rapports nationaux et régionaux, favorisant la comparabilité et la compréhension mutuelle entre les pays.

La mise en œuvre du processus de Turin dans chaque pays prendra en considération tout autre processus pertinent (qu'il soit réalisé au niveau national, ou par un bailleur ou une organisation internationale) qui vise les mêmes objectifs et qui mobilise des analyses fondées sur des données factuelles. L'ETF veillera à ce que les résultats finaux de ce type de processus soient inclus dans la mise en œuvre du processus de Turin, en garantissant l'utilisation des informations existantes et en évitant le double emploi avec d'autres exercices similaires (par exemple les rapports SABER dans certains pays). L'ETF veillera également à ce que la mise en œuvre du processus de Turin prenne en considération les résultats des programmes nationaux ou régionaux importants, comme le projet GEMM (gouvernance pour l'employabilité en Méditerranée) au Sud et à l'Est de la Méditerranée ou le projet FRAME en Europe du Sud-est et en Turquie, y compris les efforts de suivi des politiques plus larges consentis par la Commission européenne concernant les problématiques relatives au capital humain (par exemple le Small Business Act en Europe du Sud-est et en Turquie, et la politique européenne de voisinage dans les régions orientales et au Sud et à l'Est de la Méditerranée).

Dans le cas des pays candidats, qui sont également impliqués dans les évaluations de Bruges et de Copenhague, l'ETF poursuivra sa coopération avec le Cedefop, sous la coordination de la Direction générale «Éducation et culture», pour veiller à ce que chaque pays, et la région dans son ensemble, contribue de façon substantielle et pertinente au rapport global. Étant donné que les objectifs des processus de Bruges et de Turin sont différents (bien que complémentaires) – le processus de Turin insistant sur une approche globale du secteur de l'EFP – la révision du cadre d'analyse et des indicateurs vise à établir des liens entre les deux exercices. À cette fin, l'ETF assistera les pays candidats dans l'analyse politique de 22 objectifs à court terme du communiqué de Bruges. Vu que les rapports de Bruges font l'objet d'une définition plus approfondie au moment de la rédaction du présent document, plus de détails sur l'articulation des deux exercices seront inclus dans les lignes directrices internes de l'ETF relatives à la mise en œuvre des rapports du processus de Turin.

La participation des pays au processus de Turin 2014 est organisée comme suit.

- **Les pays n'ayant pas participé directement à l'exercice 2012** sont invités à réaliser une première évaluation de base dans le cadre du processus de Turin 2014. Le fait qu'ils n'aient pas participé à un cycle précédent n'empêche pas les pays partenaires de se joindre au processus de Turin en 2014.
- **Les pays ayant participé au processus de Turin en 2012** sont invités à actualiser le rapport 2012 conformément aux principes du processus de Turin. Cela implique:
 - la référence aux progrès ou développements politiques intervenus depuis le dernier rapport, notamment dans les domaines identifiés comme prioritaires dans le rapport précédent;
 - l'actualisation de l'analyse au moyen des données et références les plus récentes;
 - l'amélioration, dans la mesure du possible, de la qualité de l'analyse dans l'ensemble du rapport.
- **Les pays participant au processus de Turin 2014** peuvent choisir leur modalité de participation préférée, en consultation avec l'ETF et conformément aux critères présentés dans la section suivante.

Le processus de Turin 2014 comporte deux modalités de mise en œuvre.

1. L'évaluation soutenue par l'ETF

Il s'agit de la modalité appropriée pour les pays qui requièrent une direction plus ferme et un soutien majeur de la part de l'ETF dans l'organisation du processus et dans la préparation du rapport national. L'ETF, avec les coordinateurs nationaux du processus de Turin, veillera à ce qu'une approche participative soit appliquée dans l'analyse des politiques (moyennant l'organisation de groupes de

travail et/ou d'ateliers), dans l'offre des données factuelles sélectionnées (tant quantitatives que qualitatives, dans la limite des données disponibles au public) sur lesquelles fonder l'analyse, et dans l'appropriation du rapport final (en garantissant la participation aux discussions sur les différents projets de rapport). Un atelier de diffusion final sera organisé dans chaque pays, lors duquel les priorités clés pour la réforme de l'EFP dans le pays seront identifiées.

2. L'auto-évaluation menée par le pays

Il s'agit de la modalité appropriée pour les pays qui choisissent de mener le processus et de rédiger le rapport national. Un certain nombre de critères visant à garantir l'applicabilité des quatre principes du processus de Turin (approche holistique, participation élargie, appropriation du processus et des résultats et utilisation systématique des données factuelles quantitatives et qualitatives tout au long du processus) seront proposés par l'ETF aux pays qui choisissent cette modalité, dans le cadre des conditions requises pour effectuer une auto-évaluation de qualité qui permette la comparaison entre les pays. Ces critères comprendront:

- l'identification d'une institution homologue clairement définie dans le pays, responsable de la mise en œuvre du processus et de la rédaction du rapport;
- l'accord pour organiser un atelier de démarrage avec toutes les parties prenantes pertinentes, lors duquel les quatre principes du processus de Turin seront présentés en détail et la capacité du pays à les appliquer sera examinée (en utilisant un outil existant de l'ETF);
- l'accord du pays concernant la participation d'un large éventail de parties prenantes aux consultations sur le projet de rapport (éventuellement par le biais d'un atelier);
- l'acceptation par le pays des lignes directrices de l'ETF concernant le volume et la structure souhaités du rapport;
- une opportunité pour l'ETF de formuler des commentaires sur le projet de rapport d'auto-évaluation;
- l'inclusion dans le processus d'un examen par les pairs du rapport final par l'ETF.

Une nouvelle étape a été introduite dans le cycle 2014 du processus de Turin. À partir des résultats du processus, des pays sélectionnés de «la première vague» seront invités à participer à un nouvel exercice sur la projection de l'impact de la réforme en matière d'EFP (PRIME).

PRIME est une activité visant l'évaluation ex-ante de l'impact possible des interventions politiques sur les personnes, les établissements et les facteurs sociaux, économiques et environnementaux ciblés par ces interventions. L'objectif premier de cette évaluation est d'offrir des orientations sur la traduction des objectifs politiques en objectifs mesurables, et sur la mise en œuvre des politiques en vue de leur réalisation. «Ex-ante» signifie que l'évaluation a lieu à l'avance, c'est-à-dire avant que l'intervention politique n'ait lieu, afin d'en prévoir l'impact potentiel.

Ce nouvel exercice sera réalisé comme activité pilote complémentaire dans certains pays choisis ayant complété un cycle du processus de Turin selon l'une des deux modalités décrites ci-dessus. L'ETF présélectionnera les pays en fonction de critères qui comprendront des questions telles que la disponibilité et la fiabilité des données, l'état de préparation politique (l'existence d'une stratégie et d'un plan d'action pour sa mise en œuvre, l'identification des objectifs de la réforme, le leadership pour la prise de décisions dans le secteur de l'EFP, les bons systèmes de gestion financière, etc.), ou l'existence d'actions de réforme imminentes (par exemple, une décision visant à aborder une priorité politique choisie lors d'un séminaire final de diffusion de l'analyse réalisée dans le cadre du processus de Turin). La proposition de l'ETF sera alors débattue avec les pays sélectionnés afin qu'ils l'examinent et marquent leur accord avec celle-ci.

Les évaluations d'impact seront conçues comme une extension du cadre du processus de Turin, actualisant sa capacité à guider la mise en œuvre des réformes tout en garantissant que l'effort supplémentaire requis soit proportionné. Elles peuvent également être appliquées pour soutenir les pays ayant conçu une stratégie de réforme indépendamment du processus de Turin. L'ETF fournira un soutien dans l'application de la méthodologie et accompagnera les pays choisis dans cette phase particulière du cycle politique. Des lignes directrices plus détaillées pour cet exercice seront fournies aux pays pilotes sélectionnés. La mise en œuvre de cette nouvelle phase sera prolongée jusqu'en 2015.

2.3 ÉTAPES DU PROCESSUS ET CALENDRIER

Les pays partenaires sont invités à lancer le processus de Turin au début de 2014 en nommant des coordinateurs nationaux, en s'accordant avec l'ETF sur la modalité de mise en œuvre, en mobilisant les données factuelles nécessaires à l'analyse et en identifiant les parties prenantes clés qui devraient participer au processus. La documentation des principales conclusions de leurs analyses et de leur processus de concertation alimentera un document définitif complet, le rapport national du processus de Turin, qui comprendra une annexe statistique. L'ETF suggère de se conformer aussi complètement que possible avec le cadre d'analyse afin de garantir la cohérence et de permettre un certain degré de comparabilité entre les pays d'une région particulière. Les versions finales de ces rapports seront publiées sur le site web de l'ETF. Les lignes directrices de l'ETF visant à faciliter la rédaction seront disponibles séparément. Les rapports nationaux du processus de Turin devraient en principe être disponibles dans une première version consolidée au cours du troisième trimestre de 2014 (T3, en septembre), et les versions finales approuvées par les parties prenantes nationales et l'ETF devraient être disponibles pour la fin de l'année (T4). Dans la mesure du possible, les versions finales devraient être approuvées lors d'un atelier de diffusion devant être organisé dans chaque pays lors du dernier trimestre de l'année, au cours duquel les priorités clés de la mise en œuvre des politiques seront convenues. Pour le Sud-est de l'Europe et la Turquie, les rapports de Bruges seront préparés au cours du premier semestre de l'année, alors que le processus de Turin sera mis en œuvre au cours du second semestre de 2014. L'ETF effectuera des examens internes par les pairs afin de garantir la qualité et la comparabilité des rapports nationaux, en fonction des modalités de mise en œuvre décrites précédemment.

Sur la base des rapports nationaux, l'ETF préparera quatre rapports régionaux, l'un pour chaque groupe de pays partenaires de l'ETF. Ces rapports s'appuieront fermement sur les conclusions des rapports nationaux, en termes de progrès et de priorités d'intervention. Ils seront préparés à partir des premiers projets consolidés attendus pour septembre 2014 (fin du T3), l'objectif étant qu'ils soient finalisés d'ici la fin de 2014 ou au tout début de 2015 (à l'exception du rapport couvrant le Sud-est de l'Europe et la Turquie qui, en raison de l'articulation du calendrier entre le processus de Bruges et le processus de Turin, sera rédigé pendant le premier trimestre de 2015). Ces rapports seront examinés par les pairs au sein de l'ETF et par le comité de rédaction de l'ETF avant d'être publiés.

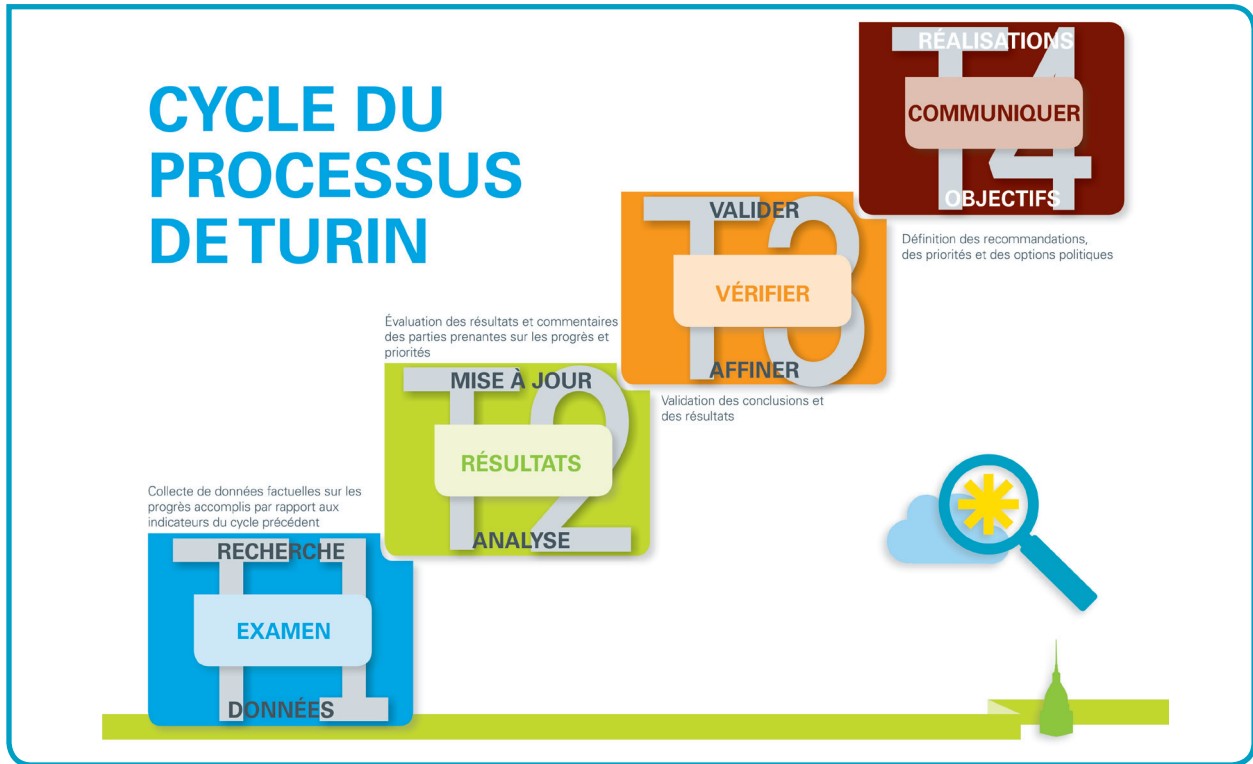
L'ETF organisera quatre conférences régionales pour discuter de ces rapports, ainsi que de la mise en œuvre et de l'impact du processus de Turin dans les régions. Ces conférences se tiendront fin 2014 ou pendant le premier trimestre de 2015, et pourraient être associées à d'autres événements régionaux organisés par l'ETF ou l'UE. Les conférences fourniront également l'occasion de procéder à des exercices de comparaison et d'examen par les pairs, notamment l'identification des pays qui pourraient en principe agir en qualité de « pôles de connaissance » pour chaque région.

Le diagramme ci-dessous (cycle du processus de Turin) illustre les principales actions à entreprendre lors de la préparation des rapports nationaux et régionaux en fonction du calendrier. Les actions principales de chaque phase sont présentées en fonction des périodes trimestrielles de l'année (T1, T2, T3 et T4).

Au cours du premier trimestre de 2015, l'ETF rédigera une analyse transnationale, qui sera publiée avec les quatre rapports régionaux. Cette publication constituera la base des discussions qui animeront une importante conférence internationale devant se tenir à Turin en juin 2015; les décideurs politiques de tous les pays partenaires de l'ETF ainsi que les représentants de l'UE et les experts des organisations internationales s'y réuniront pour débattre des conclusions du processus de Turin et de ce qu'elles signifient pour la mise en œuvre des politiques dans les pays concernés.

En parallèle, les pays pilotes appelés à mettre en œuvre l'évaluation d'impact ex-ante commenceront à utiliser cette méthodologie lors du dernier trimestre de 2014 et continueront en 2015, avec le soutien de l'ETF. La conférence de juin 2015 fournira l'occasion de présenter les premiers enseignements tirés lors de la mise en œuvre de cet exercice.

La conférence du mois de juin marquera la fin du cycle de deux ans du processus de Turin 2014 et l'ouverture du processus de réflexion pour le processus de Turin 2016.



3. CADRE D'ANALYSE POUR LES ÉVALUATIONS DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELS

3.1 QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS, ET POURQUOI?

Comme indiqué au chapitre 1, le cadre d'analyse a été conçu comme un outil pour la collecte et l'interprétation d'informations qualitatives, la mise en contexte des données et le contrôle des développements des politiques et des progrès des réformes. La description suivante donne un aperçu des adaptations qui ont été entreprises afin de rendre un outil efficace encore plus performant.

STRUCTURE

Le cadre est structuré en sections et, dans ce nouveau cycle du processus de Turin, en sous-sections également. Ces sous-sections visent à recréer, de manière aussi précise que possible, la réalité socio-économique et du secteur de l'EFP dans laquelle les systèmes d'EFP fonctionnent et fournissent leurs résultats, et à faciliter une analyse plus contextualisée. Par exemple, la section B intitulée «Efficacité et efficacité de la réponse à la demande économique et du marché du travail» contient des sous-sections sur:

- les facteurs économiques et du marché du travail qui influencent la demande d'EFP;
- les mécanismes d'identification de la demande de compétences et de mise en adéquation de l'offre de compétences;
- le potentiel du système d'EFP à influencer les besoins économiques et du marché du travail;
- l'action et l'évaluation des progrès depuis 2010.

La division en sous-sections devrait également aider à harmoniser la structure du rapport et son contenu; permettre aux utilisateurs de se rendre mieux compte de la logique du cadre; renforcer la comparabilité des informations au cours du temps et entre les pays; faciliter le suivi thématique des résultats du processus d'examen et fournir une base pour les projections des impacts de la politique (évaluations d'impact ex-ante) qui peuvent établir une différence entre plusieurs priorités dans le même domaine politique.

INTÉGRATION DES QUESTIONS AVEC L'ORIENTATION

Afin de garantir une interprétation uniforme, la plupart des éléments dans les questionnaires de la section sont désormais des exemples et des explications des notions utilisées. De la même manière, les sections commencent par un aperçu des termes clés tels que définis dans les documents de référence de l'UE, du Cedefop et d'autres membres du groupe de travail inter-agences sur l'enseignement et la formation techniques et professionnels¹.

SOUS-SECTIONS SUR L'ACTION ET L'ÉVALUATION DES PROGRÈS

Toutes les sections sont maintenant assorties de conclusions sur l'action et l'évaluation des progrès depuis 2010. Ces conclusions nécessitent des informations sur les évolutions concernant la formulation

¹ Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Banque mondiale, Organisation internationale du travail (OIT), Banque asiatique de développement (BASD), Fondation européenne pour la formation (ETF).

des politiques, leur mise en œuvre et l'obtention des résultats. Elles visent également à déterminer si les éléments livrables dans ces dimensions sont appropriés et, dans la négative, quelles seraient les trois actions prioritaires d'amélioration.

DONNÉES

Pour faciliter l'utilisation, les thèmes couverts dans chaque sous-section sont liés à un groupe dédié d'indicateurs à la fin de chaque section. La sélection d'indicateurs a également été révisée afin qu'elle corresponde mieux aux questions considérées, et facilite la comparaison et le suivi des progrès nationaux. Certains indicateurs ne correspondent pas directement aux éléments des sections. Ces indicateurs peuvent être inclus en tant que variables pour les éléments pour lesquels il n'existe aucune donnée directe, ou pour fournir un contexte fiable pour l'interprétation des informations fournies dans les sections.

QUESTIONS TRANSVERSALES

Les résultats des éditions précédentes du processus de Turin suggèrent que certains sujets conservent leur pertinence dans presque tous les domaines d'analyse et ne peuvent être limités à un seul chapitre ou à une seule section. Ces sujets doivent être traités de manière transversale, c'est-à-dire en tant que dimension obligatoire de l'analyse tout au long du cadre d'analyse. À divers degrés, les sujets transversaux de ce nouveau cycle du processus de Turin sont le développement durable (en mettant l'accent sur la compétitivité, l'inclusion sociale et la cohésion) et la capacité d'innovation et de changement.

3.2 CADRE D'ANALYSE: SECTIONS THÉMATIQUES

APERÇU DES SECTIONS THÉMATIQUES ET DES QUESTIONS CLÉS

A. Vision et stratégie	● Introduction au système d'EFP
	● Vision du système d'EFP
	● Capacité d'innovation et de changement
	● Moteurs d'innovation et de changement
B. Répondre à la demande économique et du marché du travail	● Facteurs influençant la demande de compétences
	● Mécanismes d'identification de la demande et de la mise en adéquation des compétences
	● Potentiel du système d'EFP à influencer la demande
C. Répondre à la demande démographique, sociale et de l'inclusion	● Facteurs influençant la demande d'EFP
	● Répondre aux besoins des apprenants individuels
	● Répondre aux besoins de la société
D. Efficience interne du système d'EFP	● Assurance qualité
	● Politiques pour les formateurs et directeurs de l'EFP
	● Enseignement et apprentissage
	● Gains et pertes d'efficience
E. Gouvernance et pratiques politiques	● Inventaire des entités impliquées dans l'EFP par niveau de gouvernance
	● Gouvernance et pratiques dans les domaines couverts par les sections A-D
Élément transversal (toutes sections)	● Évaluation des progrès depuis 2010

A. VISION DU SYSTÈME NATIONAL D'EFP

Cette section fournit une brève introduction au système d'EFP², requiert des informations sur les objectifs stratégiques, les sujets, principes et orientations pour son développement futur, et demande que soit réalisée une évaluation de sa capacité de réforme.

Tout au long de cette section et des sections suivantes du cadre d'analyse, l'acronyme «EFP» fait référence aux systèmes de prestation d'EFP initial et continu.

L'EFP initial (EFPI) est l'EFP se déroulant au sein du système d'enseignement initial, en principe avant l'entrée dans la vie active³.

L'EFP continu (EFPC) représente toute activité d'enseignement ou de formation entreprise après la sortie du système d'enseignement ou de formation initial, ou après l'entrée dans la vie active, et permettant aux individus d'améliorer ou de mettre à jour leurs savoirs et/ou compétences; d'acquérir de nouvelles compétences dans la perspective d'une promotion socioprofessionnelle ou d'un reclassement/d'une reconversion; de poursuivre leur développement personnel ou professionnel⁴.

Questions clés

Introduction au système d'EFP

1. Veuillez fournir des diagrammes et un résumé illustrant le système d'offre d'EFP dans le pays, en plaçant l'EFPI et l'EFPC dans le contexte plus large de l'enseignement et de la formation et des systèmes de certification dans le pays par:
 - a. niveau du système d'enseignement et âge habituel de progression en utilisant la classification CITE 97;
 - b. niveaux de certification nationaux tels qu'offerts par différents types de prestataires par le biais de l'enseignement formel ou informel.
2. Veuillez fournir un bref aperçu de la législation primaire et secondaire⁵ relative au système d'EFP.
3. Veuillez compléter les données factuelles fournies dans la section «Sélection des données de base» du modèle «Indicateurs recommandés» avec de brèves informations sur les tendances et évolutions récentes dans l'EFP (ou dans d'autres sections du système d'enseignement) qui ont ou peuvent avoir un impact sur le secteur de l'EFP. Des exemples de tendances et d'évolutions peuvent comprendre les taux croissants ou décroissants de scolarisation, les changements dans la composition du corps enseignant, les réformes dans la mise en place du système d'enseignement ou d'autres changements législatifs, les réformes des programmes d'études, l'introduction de cadres de certification, etc.

Vision du système d'EFP

4. Existe-t-il une vision à moyen ou à long terme⁶ pour le développement du système d'EFP formulée dans un document stratégique public (stratégie)? Si ce n'est pas le cas, une stratégie est-elle prévue ou en cours de préparation?
5. S'il existe une stratégie, quand a-t-elle été adoptée et quelle est la vision de l'évolution de l'EFP qu'elle comprend? Comment évaluez-vous:
 - a. sa pertinence globale et son niveau d'alignement sur les secteurs prioritaires pour la croissance?

2 Veuillez toujours indiquer si les données et informations fournies dans cette section-ci et dans d'autres sections font référence à l'EFPI, à un niveau de ce dernier, à l'EFPC ou au système d'EFP dans son ensemble.

3 Source: Cedefop.

4 Source: Cedefop.

5 La législation primaire est la législation élaborée par la branche législative du gouvernement (c'est-à-dire le Parlement). Dans la plupart des pays, la loi sur l'enseignement représenterait un exemple de législation primaire. La législation secondaire est élaborée par une autorité exécutive (c'est-à-dire les ministères compétents) afin de mettre en œuvre et d'administrer les exigences de la législation primaire. Des exemples de législation secondaire comprennent les règles et règlements émis par le ministère de l'Éducation sur le recrutement et la rémunération des formateurs/enseignants, l'accréditation des programmes et des établissements, etc.

6 Moyen terme: 5-10 ans; long terme: 10 ans et plus.

- b. le rôle qu'elle attribue au système d'EFP pour répondre aux défis auxquels le pays doit faire face dans les domaines économique, social et du développement durable?
 - c. la contribution anticipée de l'EFP à la mission générale des politiques nationales pour développer le capital humain?
6. Dans quelle mesure la stratégie est-elle intégrée dans ou coordonnée avec d'autres stratégies nationales, par exemple pour le développement économique, l'enseignement, etc.?
 7. Considérez-vous que la vision sous-jacente de la stratégie est suffisamment partagée entre le gouvernement, les parties prenantes (par exemple les employeurs et les parents) et les participants au système (c'est-à-dire les enseignants et les étudiants)? S'il existe des différences entre ces groupes concernant la vision de l'EFP, quelles sont-elles?
 8. Existe-t-il des priorités ou défis majeurs qui ne sont pas abordés de manière adéquate par la stratégie?

Capacité d'innovation et de changement⁷

9. Comment évaluez-vous les capacités actuelles du système d'offre d'EFP à innover, intégrer, favoriser l'adhésion au changement et le soutenir? Plus particulièrement, comment évaluez-vous:
 - a. la disposition générale du personnel travaillant dans le système (formateurs et directeurs) à se développer sur le plan professionnel et à adapter leurs méthodes de travail?
 - b. la disponibilité des ressources⁸ pour soutenir le changement (c'est-à-dire l'allocation des ressources au programme de réformes sur les cinq dernières années par rapport aux ressources allouées pour le fonctionnement quotidien du système d'EFP)?
 - c. la disponibilité des incitations au changement (c'est-à-dire un système de récompenses pour le développement professionnel du personnel, pour gratifier les améliorations de la qualité des établissements d'EFP, le caractère inclusif de l'enseignement, etc.)?
 - d. sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la note la plus faible et 5 la plus élevée), l'appropriation du système ou la disposition à développer l'appropriation de la vision décrite dans la section A? (Veuillez expliquer votre réponse.)
 - e. la disponibilité et la fiabilité des données et informations analytiques?
 - f. la capacité à utiliser les données factuelles pour contrôler et évaluer les progrès?

Moteurs d'innovation et de changement

10. Comment évaluez-vous la capacité de recherche nationale en matière d'EFP et son implication dans le développement de la vision stratégique et des plans de mise en œuvre de la réforme?
11. Connaissez-vous des exemples d'innovation et d'excellence dans le système d'EFP? Dans l'affirmative, veuillez les décrire et indiquer ce qui les rend novateurs. Ces exemples sont-ils utilisés pour définir et mettre en œuvre de nouvelles politiques et pour l'apprentissage entre pairs?
12. Comment évaluez-vous le niveau d'exposition des professionnels travaillant dans le système d'EFP par rapport aux expériences et meilleures pratiques internationales, et dans quelle mesure sont-ils encouragés et soutenus dans l'application de l'innovation et de la créativité dans leur travail quotidien?

Action et évaluation des progrès depuis 2010 – Section A

13. Sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la note la plus faible, 5 la plus élevée), comment évaluez-vous la faisabilité de la stratégie, sa pertinence et son calendrier? Existe-t-il un plan d'action pour sa mise en œuvre? Dans l'affirmative, le plan d'action est-il assorti d'un budget, et la répartition des responsabilités et de la charge financière pour la mise en œuvre entre les niveaux de gouvernance central et local est-elle claire et convenue? La mise en œuvre a-t-elle déjà commencé?
14. S'il existe un accord sur les responsabilités et la charge financière de la mise en œuvre, veuillez décrire la manière dont il a été réalisé et les instruments de planification (le cas échéant) qui ont été mobilisés à cette fin. Des exemples d'instruments de planification pourraient comprendre un cadre budgétaire à moyen terme, des instruments juridiques, des consultations institutionnalisées, des prévisions, etc.

⁷ Il est suggéré que la sous-section sur la capacité de changement soit complétée à la fin, en utilisant les informations fournies tout au long du rapport dans les sections B à D.

⁸ En devise locale courante.

15. Y a-t-il déjà eu des réalisations démontrables dans la mise en œuvre de la stratégie, et dans l'affirmative, quelles sont-elles? De manière générale, comment les progrès sont-ils suivis? Comment les progrès sont-ils évalués?
16. Sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la note la plus faible, 5 la plus élevée), comment évaluez-vous les progrès réalisés concernant la formulation des politiques⁹ fondées sur la stratégie, et sur la mise en œuvre de ces politiques, et dans quelle mesure les résultats sont-ils appropriés lorsqu'il sont étudiés au regard des objectifs stratégiques de l'EFPI à plus long terme?

INDICATEURS RECOMMANDÉS – SECTION A

Veuillez fournir des données pour le dernier exercice disponible et les cinq années précédant cet exercice.

Code	Indicateur ¹	Source principale ²
Sélection des données de base		
TRP14.44	Niveau d'études atteint par la population selon l'âge et le genre	ISU; ONS/sources nationales
TRP14.46	Niveau d'études supérieur atteint par la population âgée de 30 à 34 ans (Éducation et formation 2020)	EFT
TRP14.47	Taux d'alphabétisation selon le genre, la région et le milieu urbain/rural	Sources nationales
TRP14.49	Taux net de scolarisation selon le niveau d'études, y compris l'EFPI et l'EFPC	Sources nationales
TRP14.50	Taux brut de scolarisation selon le niveau d'études, y compris l'EFPI et l'EFPC	Sources nationales
TRP14.55	Jeunes en décrochage scolaire dans l'éducation et la formation (Éducation et formation 2020)	Sources nationales
TRP14.57	Nombre d'étudiants de l'EFPI par rapport au nombre total d'élèves et d'étudiants selon le niveau et le genre	ISU; sources nationales
TRP14.58	Nombre moyen d'étudiants par établissement d'EFPI en milieu urbain et rural	Sources nationales
TRP14.59	Nombre total d'établissements d'EFPI en milieu urbain et rural	Sources nationales
TRP14.68	Performance dans PISA (Éducation et formation 2020), PIRLS et TIMSS selon le type d'établissement scolaire	OCDE; IEA
TRP14.74	Nombre total de formateurs (d'enseignants) employés dans le système d'EFPI par niveau	Sources nationales
TRP14.86	Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en proportion du PIB	ISU; sources nationales
TRP14.88	Dépenses publiques consacrées à l'EFPI exprimées en proportion du total des dépenses publiques	Sources nationales
TRP14.89	Proportion des dépenses publiques consacrées à l'éducation par niveau, y compris l'EFPI	ISU; sources nationales
Capacité et moteurs de changement		
TRP14.65	Nombre d'établissements scolaires dotés d'une connexion internet à haut débit	Sources nationales
TRP14.76	Composition de l'effectif des formateurs selon les qualifications: niveau d'études le plus élevé atteint (milieu urbain/rural)	Sources nationales

⁹ La formulation des politiques comprend également des améliorations dans le processus d'élaboration des politiques vers davantage de participation, une meilleure communication, une utilisation améliorée des données factuelles, etc.

TRP14.81	Salaires après 15 ans des formateurs (enseignants) dans l'EFPI avec le minimum de qualifications (devise locale courante)	Sources nationales
TRP14.83	Échelons de progression salariale des formateurs d'EFPI	Sources nationales
TRP14.86	Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en proportion du PIB	ISU; sources nationales
TRP14.87	Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en proportion du total des dépenses publiques	ISU; sources nationales
TRP14.88	Dépenses publiques consacrées à l'EFPI exprimées en proportion du total des dépenses publiques	Sources nationales
TRP14.94	Dépenses du capital (y compris les actifs incorporels) consacrées à l'éducation par niveau exprimées en proportion des dépenses totales consacrées à l'éducation	ISU; sources nationales
TRP14.95	Dépenses du capital (y compris les actifs incorporels) consacrées à l'EFPI exprimées en proportion des dépenses totales consacrées à l'EFPI	ISU; sources nationales

(1) Voir le chapitre 4 pour les définitions.

(2) Voir le chapitre 4 pour une liste des sources de données. Veuillez toujours indiquer la source des données.

B. EFFICACITÉ ET EFFICIENCE DE LA RÉPONSE À LA DEMANDE ÉCONOMIQUE ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Les sections B et C reconstruisent le contexte socio-économique plus large dans lequel l'EFPI a lieu afin de déterminer à quel point le système d'EFPI répond aux besoins et aux attentes déterminés par des facteurs dans son environnement externe.

La section B se concentre sur la demande d'EFPI selon la perspective économique et du marché du travail, et collecte notamment des informations sur:

- les facteurs économiques et du marché du travail qui influencent la demande de compétences;
- les mécanismes d'identification de cette demande et de mise en adéquation de l'offre de compétences;
- les incidences du système d'EFPI sur la demande de compétences, notamment par le biais de la promotion de l'entrepreneuriat.

Questions clés

Facteurs économiques et du marché du travail qui influencent la demande de compétences

1. Quelle est la contribution relative (en pourcentage) des secteurs primaire, secondaire et tertiaire¹⁰ de l'économie au produit intérieur brut (PIB) et à l'emploi, et comment cette contribution a-t-elle évolué au cours des cinq dernières années? Quelles sont les industries clés de ces secteurs, lesquelles sont supposées être les moteurs de la croissance et de la compétitivité à l'avenir, et pourquoi?
2. Existe-t-il des variations régionales dans le développement économique et la distribution des industries qui peuvent être considérées significatives, maintenant et au cours des cinq dernières années? Vous attendez-vous à ce que ces variations aient un impact sur les perspectives économiques des régions?
3. Comment évaluez-vous les conséquences pour l'économie nationale des tendances et évolutions démographiques dans le pays pendant les cinq dernières années (voir également la section C, question 1)?
4. Quels sont les facteurs économiques supplémentaires qui influencent ou devraient influencer l'économie nationale et sa demande de compétences? D'autres facteurs économiques pourraient

¹⁰ Secteur primaire: agriculture, pêche et industrie d'exploitation minière; secteur secondaire: industries manufacturières; secteur tertiaire: services.

comprendre des accords commerciaux avec des partenaires tels que l'UE, les membres de l'Organisation mondiale du commerce, des investissements directs étrangers, des réformes en matière de compétitivité, la croissance de l'industrie des services, la migration économique, les règlements environnementaux, la taille et la présence du secteur public dans l'économie, etc.

5. Indiquez les caractéristiques et défis principaux du marché du travail dans votre pays, actuellement et au cours des cinq dernières années? Les caractéristiques et défis pourraient comprendre l'emploi informel, le travail précaire¹¹ et la segmentation du marché du travail, le chômage, le chômage des jeunes, le sous-emploi, l'inactivité, les problèmes spécifiques aux régions ou à l'âge, au genre ou à l'éducation sur le marché du travail, etc. ainsi que les facteurs repris dans les réponses aux questions 1 et 2 dans la section C.
6. Comment prévoyez-vous que les industries et facteurs déterminés aux questions 1 à 4 influenceront la demande et l'offre de compétences dans le pays au niveau national/régional? Ces attentes/projections sont-elles enregistrées dans un plan de développement par industrie ou dans un document de planification similaire? Dans l'affirmative, ce plan anticipe-t-il les changements potentiels de la demande de compétences et de travail, et de quelle manière?

Mécanismes d'identification de la demande de compétences et de mise en adéquation de l'offre de compétences

7. Quels efforts spécifiques sont consentis dans votre pays pour garantir que les compétences demandées par les entreprises multinationales, nationales, moyennes et petites, soient identifiées de manière fiable (c'est-à-dire par le biais d'enquêtes auprès des employeurs¹²; d'analyses des données administratives provenant des services publics de l'emploi (SPE)¹³; des observatoires des postes vacants; d'une analyse des offres d'emploi dans les médias si les données des SPE sont de portée et de valeur limitées)? Les prévisions qualitatives et quantitatives des besoins de compétences dans les secteurs et industries sont-elles communes et disponibles (analyse économétrique des besoins futurs de compétences fondée sur les tendances récentes et actuelles)¹⁴?
8. Quels efforts spécifiques sont consentis pour garantir que les qualifications et compétences disponibles, notamment celles fournies par le système d'EFP, soient mises en adéquation de manière proactive avec celles requises par l'économie et le marché du travail (par le biais du placement et du système d'orientation, des systèmes de conseils et d'orientation professionnelle, des études de suivi des diplômés de l'EFP, des enquêtes sur la transition de l'école au travail des jeunes, des programmes actifs du marché du travail fondés sur la demande identifiée, des programmes d'aide à la recherche d'emploi, des partenariats des écoles avec des entreprises, etc.)? Existe-t-il à cette fin des mécanismes formels ou informels de coordination entre les ministères et le secteur privé?
9. Les emplois sont-ils contrôlés, et dans l'affirmative, comment? Des informations sont-elles disponibles sur les emplois en déclin et les emplois demandés? Si oui, quels sont ces emplois?
10. Des informations sont-elles disponibles sur les postes vacants difficiles à pourvoir, et dans l'affirmative, sont-elles utilisées dans le renforcement des compétences et pour les processus de planification de l'éducation?
11. L'émigration et/ou l'immigration de travailleurs joue-t-elle un rôle dans la mise en adéquation des qualifications et compétences demandées par le marché du travail? Des politiques sont-elles en place pour gérer de manière active les flux de migration à cette fin?
12. S'il existe des lacunes liées aux domaines couverts par les questions 7 et 8, comment affectent-elles l'efficacité des dépenses consacrées à l'EFP? Des exemples de lacunes en matière d'efficacité pourraient comprendre des disparités entre les priorités d'allocation des ressources et la demande externe, comme le sous-financement de l'offre de qualifications et compétences demandées et le sur-financement de celles qui ne le sont pas.

11 Le travail précaire est un emploi non standard qui est mal rémunéré, incertain et non protégé, et qui ne peut soutenir un ménage. Il est fréquemment associé aux types d'emploi suivants: emploi à temps partiel, travail indépendant, emploi dans l'agriculture de subsistance, travail à durée déterminée, travail temporaire, contrat sur appel, travail à domicile, télétravail, etc. L'emploi informel (sans couverture sociale) et les «travailleurs à faible revenu» peuvent également être utilisés comme indicateurs du travail précaire.

12 Recensement des établissements ou enquêtes auprès des entreprises fondées sur un échantillon.

13 Plus particulièrement, l'analyse et la comparaison des offres d'emploi et des profils des demandeurs d'emploi qui sont enregistrés par les SPE.

14 Pour plus d'informations, veuillez consulter ETF, 2012.

Capacité potentielle du système d'EFP à influencer les besoins économiques et du marché du travail

13. Comment le système d'EFP favorise-t-il (a) l'aptitude essentielle à l'entrepreneuriat¹⁵ et (b) les compétences de l'entrepreneuriat?
14. Les autorités nationales ont-elles une position (législation, politique ou stratégie) relative à la promotion de l'entrepreneuriat dans l'EFP? Aussi, comment le système d'EFP soutient-il les formations à la création d'entreprises?
15. Quelles mesures sont en place pour garantir le soutien à la formation pour les entreprises ayant une perspective de croissance?
16. Les autorités de l'EFP suivent-elles le travail indépendant et la création d'entreprises par ceux qui ont suivi des cours d'EFP, et dans l'affirmative, comment ces informations sont-elles utilisées?

Action et évaluation des progrès depuis 2010 – Section B

17. Sur la base de ce qui précède, sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la note la plus faible, 5 la plus élevée), comment évaluez-vous les progrès réalisés depuis 2010¹⁶ sur la formulation des politiques¹⁷, la mise en œuvre des politiques et l'efficacité des résultats? De manière générale, comment évaluez-vous la capacité du système d'EFP à changer dans ce domaine?
18. Quelles sont aujourd'hui les trois priorités principales pour améliorer la réponse du système d'EFP aux besoins économiques et du marché du travail? Quelles initiatives et actions politiques (supplémentaires) ont déjà été planifiées à cette fin, et comment ces politiques et actions seront-elles mises en œuvre aux niveaux national et régional?
19. Considérez-vous que les efforts décrits dans les réponses aux questions 6 et 7 soient efficaces et efficaces, et comment les informations fournies sont-elles utilisées pour informer la formulation et la mise en œuvre des politiques d'EFP (y compris les compétences et qualifications professionnelles, les programmes d'études et les cours de formation professionnelle continue)?
20. Y a-t-il des défis mentionnés dans cette section qui ne sont pas abordés de manière adéquate par les politiques et actions actuelles?
21. Y a-t-il des réalisations majeures depuis 2010 dans l'une des trois dimensions du progrès (formulation des politiques, mise en œuvre, efficacité des résultats) qui ne sont pas couvertes par les questions de cette section, et dans l'affirmative, quelles sont-elles?

INDICATEURS RECOMMANDÉS – SECTION B

Veillez fournir des données pour le dernier exercice disponible et les cinq années précédant cet exercice.

Code	Indicateur ¹	Source principale ²
	<i>Réservé aux données exclusives des enquêtes et évaluations nationales</i> <i>Réservé aux indicateurs qualitatifs exclusifs</i>	
Facteurs économiques et du marché du travail qui influencent la demande de compétences		
TRP14.06	Solde migratoire	Banque mondiale
TRP14.07	Travailleurs migrants étrangers	Base de données Laborsta de l'OIT (jusqu'en 2008); données de la Banque mondiale relatives à la population migrante

15 L'aptitude essentielle à l'entrepreneuriat comprend une série de traits cognitifs (par exemple la résolution de problèmes, l'évaluation critique, la pensée créative) et comportementaux (par exemple le travail d'équipe, la gestion des ressources, la recherche d'opportunités) qui contribuent à un caractère et un style de vie d'entrepreneuriat.

16 Il s'agit de l'année pendant laquelle les pays partenaires de l'ETF ont réalisé le premier cycle du processus de Turin.

17 La formulation des politiques comprend également des améliorations dans le processus d'élaboration des politiques, vers davantage de participation, une meilleure communication, une utilisation améliorée des données factuelles, etc.

Code	Indicateur ¹	Source principale ²
TRP14.11	Charge sociale	EFT
TRP14.13	Taux de croissance du PIB	Banque mondiale
TRP14.14	PIB per capita	Banque mondiale
TRP14.15	PIB par secteur	ONS/sources nationales
TRP14.16	PIB par région	ONS/sources nationales
TRP14.17	Indice de compétitivité	Forum économique mondial
TRP14.18	Proportion de micro et petites entreprises parmi les entreprises actives	ONS/sources nationales
TRP14.22	Investissements directs étrangers (flux entrants nets en pourcentage du PIB)	Banque mondiale
TRP14.23	Ouverture des marchés (moyenne des exportations et importations totales en pourcentage du PIB)	Division de statistique des Nations unies
TRP14.24	Emploi par domaine professionnel	EFT
TRP14.25	Emploi par secteur économique	EFT
TRP14.26	Emploi par statut et genre	EFT
TRP14.27	Emploi par secteur par rapport au PIB par secteur	EFT
TRP14.31	Taux de chômage selon le sexe, le niveau d'études et la région	EFT
TRP14.32	Taux de chômage des jeunes selon le sexe, le niveau d'études et la région	EFT
TRP14.33	Taille de l'économie informelle exprimée en proportion du PIB	Sources nationales
TRP14.34	Emploi public en pourcentage de l'emploi total	EFT
TRP14.41	Nombre de primo-demandeurs d'emploi et de chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs (âgés de plus de 15 ans)	EFT
Identification de la demande de compétences et mise en adéquation avec l'offre de compétences		
TRP14.35	Dépenses relatives aux PAMT en pourcentage du PIB	Sources nationales
TRP14.36	Pourcentage des chômeurs enregistrés couverts par les PAMT	Sources nationales
TRP14.37	Nombre de postes vacants par secteur	Sources nationales
TRP14.38	Nombre de chômeurs enregistrés	Sources nationales
TRP14.39	Nombre de postes vacants par chômeur enregistré	Sources nationales
TRP14.40	Taux de placement	Sources nationales
TRP14.43	Taux de satisfaction en ce qui concerne les compétences	Enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises; sources nationales
TRP14.51	Participation à l'EFPI par grand domaine d'étude	Sources nationales
TRP14.52	Obtention du diplôme de l'EFPI par grand domaine d'étude	Sources nationales
TRP14.67	Pourcentage de diplômés de l'EFPI effectuant une transition vers l'emploi ou le travail indépendant	Sources nationales

Code	Indicateur ¹	Source principale ²
Influences potentielles du système d'EFP sur les besoins économiques et du marché du travail		
TRP14.19	Indice d'apprentissage de l'entrepreneuriat – initiative relative aux PME	OCDE-ETF
TRP14.28	Taux de création d'entreprises	OCDE, sources nationales

(1) Voir le chapitre 4 pour les définitions.

(2) Voir le chapitre 4 pour une liste des sources alternatives. Veuillez toujours indiquer si les données proviennent d'une source alternative, et dans l'affirmative, précisez laquelle.

C. EFFICACITÉ ET EFFICIENCE DE LA RÉPONSE À LA DEMANDE DÉMOGRAPHIQUE, SOCIALE ET DE L'INCLUSION

La section C se concentre sur la demande d'EFP telle que déterminée par les évolutions démographiques et sociales et recueille des informations sur l'efficacité du système d'EFP du point de vue de l'inclusion sociale. La section vise à identifier:

- les facteurs démographiques et sociaux qui influencent la demande d'EFP;
- l'équité de l'offre d'EFP en termes d'accès, de participation et de progression;
- la capacité du système d'EFP à atteindre les segments les plus faibles de la population et à leur fournir une formation ciblée.

Questions clés

Facteurs démographiques et sociaux qui influencent la demande d'EFP

1. Quelles sont les caractéristiques démographiques du pays et quelles sont les tendances démographiques principales des cinq dernières années (population totale et proportion de jeunes dans la population¹⁸, migration transfrontalière et interne, composition ethnique, etc.)?
2. Quelles sont les questions principales problématiques relatives à l'inclusion sociale et comment ont-elles évolué pendant les cinq dernières années? Ces questions peuvent comprendre des disparités régionales et entre zones urbaines et rurales en matière de développement socio-économique¹⁹, des divisions ethniques et/ou religieuses, une sous-représentation des femmes dans l'éducation et l'emploi, la présence de groupes vulnérables (immigrants, réfugiés, personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, personnes illettrées ou peu qualifiées, travailleurs pauvres dans des emplois précaires, jeunes en décrochage scolaire, jeunes qui ne travaillent pas et ne sont ni scolarisés ni en formation, personnes ayant des besoins éducatifs particuliers, minorités vulnérables telles que les Roms et/ou d'autres), ainsi que les personnes inactives d'un point de vue économique²⁰ et les chômeurs de longue durée.
3. Comment prévoyez-vous que les facteurs et questions notés aux questions 1 et 2 influenceront la demande d'EFP dans le pays, actuellement et à l'avenir? Le cas échéant, quel est ou quel devrait être le rôle particulier de l'EFP lorsqu'il traite ces questions et facteurs?

¹⁸ Population âgée de 0 à 14 ans (% du total) et de 15 à 24 ans (% du total).

¹⁹ Mesuré par des indicateurs tels que le revenu moyen, l'espérance de vie, l'alphabétisation, les niveaux d'emploi et la participation à la vie politique.

²⁰ Les personnes inactives d'un point de vue économique sont celles qui ne travaillent pas et qui, dans des périodes données passées et futures, n'ont pas cherché du travail de manière active ou ne sont pas disponibles pour travailler.

Répondre aux demandes individuelles et aux aspirations des apprenants: accès, participation, progression

4. Quelles modalités sont en place pour identifier et répondre aux besoins et aspirations des apprenants individuels? Ces modalités peuvent comprendre une orientation professionnelle accessible et actualisée, des voies flexibles vers des niveaux plus élevés d'éducation et/ou du marché du travail, ainsi que le système formel d'EFP par la reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel; des initiatives de formation pour adultes; un soutien approprié²¹ pour les étudiants à risque et ceux qui rencontrent des difficultés dans leurs études, etc.
5. Sur la base des données factuelles fournies dans la section «Accès et participation à l'EFP» du modèle «Indicateurs recommandés», comment évaluez-vous l'attrait de l'EFP dans votre pays? Comment le recrutement des élèves (contexte socio-économique des étudiants, niveau de préparation, aptitudes, etc.) exerce-t-il un impact sur les établissements d'EFP, leur efficacité et la qualité des produits? Des changements significatifs à cet égard se sont-ils produits depuis 2010?
6. Veuillez fournir des informations sur la transition de l'enseignement général à l'EFP (conditions d'admission, examens d'entrée, suivi, etc.) et sur les possibilités de transfert horizontal au sein de l'EFP et de l'EFP vers l'enseignement supérieur. Sur la base des données factuelles concernant la progression fournies dans le modèle «Indicateurs recommandés», veuillez indiquer s'il existe des contraintes limitant l'accès aux niveaux supérieurs d'enseignement ou de formation, en général ou pour des groupes spécifiques de participants à l'EFP.

Répondre à la demande socio-économique et de l'inclusion

7. À quel point le système d'EFP a-t-il réussi à fournir des opportunités d'apprentissage aux jeunes et aux adultes provenant de régions et de groupes défavorisés pendant les cinq dernières années, et quelles sont les mesures particulières prises à cet égard? Les mesures du succès peuvent comprendre l'accès à l'enseignement et les taux de maintien, les adaptations de la législation et l'allocation des ressources, les améliorations vérifiables des perspectives sur le marché du travail des apprenants issus de groupes vulnérables et de leur niveau de connaissances et de compétences, et les changements observés dans leurs attitudes²².

Action et évaluation des progrès depuis 2010 – Section C

8. Sur la base de ce qui précède, sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la note la plus faible, 5 la plus élevée), comment évaluez-vous les progrès réalisés depuis 2010 concernant la formulation des politiques²³, leur mise en œuvre et l'efficacité des résultats? De manière générale, comment évaluez-vous la capacité du système d'EFP à changer dans ce domaine?
9. Quelles sont aujourd'hui les trois priorités principales pour améliorer la réponse du système d'EFP aux demandes démographiques, sociales et de l'inclusion? Quelles (autres) initiatives ou actions politiques sont prévues pour répondre à ces demandes, et comment ces politiques et ces actions seront-elles mises en œuvre au niveau national/régional?
10. Existe-t-il des priorités majeures dans cette section que les politiques ou actions actuelles ne prennent pas en considération de façon adéquate?
11. Y a-t-il eu des réalisations majeures depuis 2010 dans l'une des trois dimensions du progrès (formulation des politiques, mise en œuvre, efficacité des résultats) qui ne sont pas couvertes par les questions de cette section, et dans l'affirmative, quelles sont-elles?

21 Le soutien peut comprendre un enseignement correctif et/ou individualisé, une implication proactive des parents par l'école, une orientation, des internats et des moyens de transport.

22 Cela renvoie principalement aux changements d'attitude envers l'emploi et la citoyenneté active, traçables par le biais de variables telles que la proportion des personnes économiquement inactives au niveau national ou local et le taux de participation aux élections par région/communauté et groupe d'âge.

23 La formulation des politiques comprend également des améliorations dans le processus d'élaboration des politiques, vers davantage de participation, une meilleure communication, une utilisation améliorée des données factuelles, etc.

INDICATEURS RECOMMANDÉS – SECTION C

Veillez fournir des données pour le dernier exercice disponible et les cinq années précédant cet exercice.

Code	Indicateur ¹	Source principale ²
	<i>Réservé aux données exclusives des enquêtes et évaluations nationales</i> <i>Réservé aux indicateurs qualitatifs exclusifs</i>	
Facteurs démographiques et sociaux qui façonnent la demande d'EFP		
TRP14.01	Population totale	Banque mondiale; ONS
TRP14.02	Taux de croissance de la population	Banque mondiale; ONS
TRP14.03	Taux de dépendance	Banque mondiale; ONS
TRP14.04	Proportion des 15-24 ans dans la population totale	PNUD; ONS
TRP14.05	Espérance de vie	Banque mondiale
TRP14.06	Solde migratoire	Banque mondiale
TRP14.08	Migration interne par région	ONS/sources nationales
TRP14.09	Composition ethnique de la population	Sources nationales
TRP14.10	Proportion des 15-24 ans qui ne travaillent pas et ne sont ni scolarisés ni en formation	EFT
TRP14.11	Charge sociale	EFT
TRP14.12	Proportion des jeunes (de 0 à 14 ans et de 15 à 24 ans) ayant des besoins éducatifs particuliers	EFT
TRP14.20	Taux de pauvreté	Banque mondiale
TRP14.21	Indice de Gini	Banque mondiale
TRP14.42	Revenu moyen du ménage	ONS/sources nationales
TRP14.44	Niveau d'études atteint par la population selon l'âge et le genre	ISU; ONS/sources nationales
TRP14.46	Niveau d'études supérieur atteint par la population âgée de 30 à 34 ans (Éducation et formation 2020)	EFT
TRP14.47	Taux d'alphabétisation selon le genre, la région et le milieu urbain/rural	Sources nationales
TRP14.55	Jeunes en décrochage scolaire dans l'éducation et la formation (Éducation et formation 2020)	Sources nationales
Répondre à la demande individuelle, socio-économique et de l'inclusion		
TRP14.48	Taux de participation à l'enseignement et à la formation pour adultes	OCDE; EFT; sources nationales
TRP14.49	Taux net de scolarisation selon le niveau d'études, y compris l'EFPI et l'EFPC	Sources nationales
TRP14.50	Taux brut de scolarisation selon le niveau d'études, y compris l'EFPI et l'EFPC	Sources nationales
TRP14.53	Taux de redoublement dans l'EFPI et dans l'enseignement général par année d'études	Sources nationales
TRP14.54	Pourcentage des étudiants de l'EFP qui s'orientent vers des niveaux d'éducation plus élevés	Sources nationales
TRP14.57	Nombre d'étudiants de l'EFP par rapport au nombre total d'élèves et d'étudiants selon le niveau et le genre	ISU; sources nationales

Code	Indicateur ¹	Source principale ²
TRP14.60	Taux de décrochage scolaire dans l'EPFI et dans l'enseignement général selon le niveau et le genre	Sources nationales
TRP14.61	Taux de décrochage scolaire dans l'EPFI par programme d'études	Sources nationales
TRP14.67	Pourcentage de diplômés de l'EFPC effectuant une transition vers l'emploi ou le travail indépendant	Sources nationales
TRP14.98	Pourcentage des participants à l'EFPC classés comme groupes défavorisés (dans une région ou un secteur de recrutement déterminé) en fonction de l'âge et du sexe	Sources nationales

(1) Voir le chapitre 4 pour les définitions.

(2) Voir le chapitre 4 pour une liste des sources alternatives. Veuillez toujours indiquer si les données proviennent d'une source alternative, et dans l'affirmative, précisez laquelle.

D. EFFICIENCE INTERNE DU SYSTÈME D'EFPC

La section D aborde l'efficacité et l'efficacités du système d'offre d'EFPC²⁴.

Le système d'offre d'EPFI et d'EPFC renvoie à toutes les prestations formelles et non formelles d'EFPC dans le pays et à toutes les formes de contribution (corporelles et incorporelles²⁵) à leur fonctionnement.

Les produits de l'EFPC sont les connaissances, compétences et attitudes des diplômés de l'EFPC.

L'efficacité décrit généralement la mesure dans laquelle le système éducatif (et plus particulièrement l'EFPC) produit la valeur maximale possible à partir de la contribution minimale possible²⁶. **L'efficacités**, en revanche, renvoie à la capacité du système d'EFPC à fournir les résultats escomptés. L'efficacités est un élément essentiel de la qualité.

La notion de **qualité** peut varier en fonction du contexte de chaque système national d'enseignement et de formation. Leur point commun est que la qualité est toujours la mesure dans laquelle l'EFPC satisfait aux exigences de son contexte. Par exemple, **l'assurance qualité** couvre les activités mises en œuvre afin de garantir que l'enseignement et la formation satisfont aux exigences attendues par les parties prenantes²⁷.

La section D présente tout d'abord une vue d'ensemble des mécanismes et politiques d'assurance qualité, et examine ensuite une sélection de domaines clés de l'intervention politique en matière d'EFPC, tels que les formateurs et les directeurs, l'efficacités de l'enseignement et de l'apprentissage, et l'efficacités de l'utilisation des ressources.

Questions clés

Assurance qualité²⁸

Planification

1. Existe-t-il une définition commune de la «qualité» de l'EFPC dans votre pays? Par qui et comment la qualité de l'EFPC est-elle définie?

²⁴ Cela exclut la formation professionnelle continue des employés par des entreprises qui se placent en dehors du système public d'EFPC.

²⁵ Les contributions corporelles sont des ressources financières et matérielles. Parmi les exemples de contributions incorporelles figurent la formation des enseignants, les programmes de cours, les certifications, les normes éducatives et les évaluations des résultats de l'apprentissage.

²⁶ Sur la base des définitions fournies par la Commission européenne (2013).

²⁷ Source: Cedefop.

²⁸ Adapté de www.eqavet.eu/qa/gns/home.aspx

2. Dans quelle mesure la notion de « qualité » diffère-t-elle entre l'EFPI et l'EFPC et les prestataires respectifs, et qu'englobe-t-elle²⁹ (par exemple la pertinence du marché du travail, l'inclusion sociale, la réponse aux facteurs externes, l'entrepreneuriat³⁰, les résultats scolaires, l'innovation, les compétences de citoyenneté, la créativité, d'autres éléments)?

Examen et évaluation

3. Veuillez décrire les manières dont la qualité des résultats d'apprentissage des étudiants de l'EFP est examinée et évaluée, tant dans l'EFPI que dans l'EFPC. Celles-ci peuvent comprendre des tests normalisés, des tests conçus par les formateurs, les évaluations par les formateurs, les devoirs des étudiants, etc. Si les données sont disponibles, que suggèrent les résultats de ces examens et évaluations au sujet de la qualité des résultats produits par le système d'EFP actuellement?
4. Comment les résultats de l'examen et de l'évaluation sont-ils utilisés? Des exemples d'utilisation des résultats comprennent l'information des parents dans le cadre de l'EFPI, les décisions sur la progression/transition de l'étudiant, le regroupement par capacité ou pour l'accès à des programmes spécifiques, le diagnostic des problèmes d'apprentissage, et les décisions de carrière fondées sur une participation réussie à l'EFPC.
5. Veuillez décrire le mécanisme d'évaluation et d'appréciation du personnel enseignant dans le système d'EFP, et la manière dont il est lié aux carrières des formateurs.

Accréditation des prestataires et des programmes d'EFP

6. Veuillez décrire le mandat de l'entité en charge de l'accréditation des prestataires et des programmes d'EFP dans votre pays ainsi que la procédure d'accréditation. Dans la mesure du possible, veuillez fournir des informations sur l'accréditation des prestataires et programmes d'EFPC séparément.
7. Comment ce mandat est-il lié à la performance des établissements éducatifs, au travail des inspecteurs des établissements et à la qualité des formateurs? La procédure d'accréditation comprend-elle l'auto-évaluation?

Certifications

8. Les certifications sont-elles utilisées dans l'évaluation de la qualité des résultats d'apprentissage? De manière générale, existe-t-il des liens entre l'évaluation et l'examen des résultats tels qu'indiqués aux questions 4 et 5, le système d'accréditation mentionné aux questions 6 et 7 et le système national de certification dans votre pays? Veuillez expliquer comment ces liens sont mis en place et fonctionnent.

Politiques pour les formateurs³¹ et directeurs de l'EFP³²

9. Veuillez décrire qui sont les formateurs de l'EFPI et de l'EFPC, et notamment:
- les exigences minimales en matière de certification pour une entrée formelle dans la profession d'enseignant dans l'EFP, et celles pour agir en qualité de formateur d'EFP; veuillez spécifier la partie du système d'EFP à laquelle les informations renvoient;
 - la composition de l'effectif des formateurs en termes de reconnaissance académique, ancienneté dans la fonction, âge, et genre;
 - les opportunités de progression de carrière pour les formateurs.

29 Les prestataires d'EFP et le contexte dans lequel ils opèrent peuvent varier largement au sein d'un pays, de même que l'interprétation de ce que constitue le succès et de ce qui est un produit de bonne qualité. Considérer la différence d'objectifs de l'EFP dans une entreprise qui utilise ses bénéfices pour former ses employés en vue d'une meilleure productivité, d'une école publique d'EFP dans une zone de recrutement défavorisée et d'une école pilote testant les approches novatrices de l'EFP.

30 Si l'entrepreneuriat est inclus, une distinction est-elle établie entre l'entrepreneuriat comme aptitude essentielle et les compétences de l'entrepreneuriat? (L'aptitude essentielle à l'entrepreneuriat comprend une série de traits cognitifs (par exemple la résolution de problèmes, l'évaluation critique, la pensée créative) et comportementaux (par exemple le travail d'équipe, la gestion des ressources, la recherche d'opportunités) qui contribuent à un caractère et à un style de vie d'entrepreneuriat.)

31 Les «formateurs d'EFP» comprennent tous les enseignants et membres du personnel qui fournissent une instruction d'EFP, indépendamment de l'environnement (formel et non formel, dans l'EFPI et l'EFPC, y compris les formations organisées par les entreprises). Le Cedefop note une distinction entre les «formateurs professionnels» (personnel engagé avec l'objectif premier de fournir une instruction d'EFP – personnel enseignant) et les «formateurs à temps partiel» (habituellement des professionnels dans des domaines autres que l'éducation qui agissent en qualité de formateurs à temps partiel dans leur domaine professionnel, dans une entreprise ou à l'extérieur). À l'exception des questions où cela est indiqué, les «formateurs» renvoient ici aux formateurs professionnels.

32 Ce terme fait référence aux directeurs (principaux) des établissements prestataires d'EFP, tels que les centres d'EFP, les écoles, et tout autre établissement d'EFP accrédité pour fournir de l'EFPI et/ou de l'EFPC.

Parmi ces domaines et indicateurs, quels sont ceux pour lesquels les politiques pour les formateurs et professionnels de l'EFP vous paraissent bien fonctionner, et dans quel domaine une amélioration est-elle nécessaire, et pourquoi?

10. Veuillez décrire les exigences minimales de certification pour devenir le directeur d'un établissement fournissant une formation d'EFP. Qui est l'employeur officiel des directeurs? L'employeur officiel est l'entité qui signe le contrat de travail et décide de la promotion, et à qui le directeur doit rendre des comptes pour son travail. Ces entités peuvent comprendre un établissement prestataire d'EFP, un ministère compétent, un département régional en charge de l'éducation, etc.
11. Quelles sont les opportunités et incitations pour poursuivre le développement professionnel des formateurs, et comment évaluez-vous leur efficacité? Les directeurs ont-ils également l'opportunité d'évoluer sur le plan professionnel, et dans l'affirmative, sont-ils incités à le faire?
12. Y a-t-il des pénuries de formateurs et de professionnels agissant en qualité de formateurs dans le système d'EFP de votre pays, et dans l'affirmative, quelles peuvent en être les raisons? Quelles politiques sont en place pour attirer et garder les formateurs d'EFP efficaces?
13. Existe-t-il des programmes pour l'insertion et le mentorat de nouveaux formateurs, et comment évaluez-vous leur efficacité?
14. Comment évaluez-vous le caractère approprié de la rémunération des formateurs et des directeurs et les régimes de salaire? Y a-t-il eu des évolutions récentes dans ce domaine? Dans l'affirmative, veuillez les décrire.

Enseignement et apprentissage

Environnement de l'enseignement et de l'apprentissage

15. Les prestataires d'EFP du pays sont-ils en mesure de mobiliser un soutien privé (par le biais de partenariats avec des entreprises) afin de répondre aux défis liés aux infrastructures scolaires (y compris un équipement des classes inférieur aux normes, la connexion internet et l'accessibilité aux fauteuils roulants), et dans l'affirmative, comment? Ces défis affectent-ils l'accès à l'éducation et l'efficacité de l'apprentissage en classe? Si oui, de quelle manière?
16. L'organisation de la journée scolaire et le nombre d'heures consacrées aux sujets particuliers sont-ils adéquats pour permettre un enseignement et un apprentissage efficaces de ces sujets? Sinon, quels sujets et programmes sont les plus affectés, et qu'est-ce qui doit être adapté?
17. Dans la mesure du possible, comment évaluez-vous l'organisation de la formation sur le lieu de travail – sa disponibilité, l'intégration dans le programme d'études, et les conditions dans lesquelles elle est dispensée?
18. Comment est organisée la journée de travail des formateurs et, dans la pratique, son organisation fournit-elle un temps suffisant pour la préparation des classes, et pour un soutien et une réflexion entre pairs?
19. Veuillez reprendre tout autre facteur systémique dans l'environnement de l'apprentissage ayant un impact, positif ou négatif, sur l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage. Parmi les exemples d'autres facteurs figurent les questions de discipline, la taille de la classe, les pénuries d'enseignants, la pénurie ou la qualité du matériel pédagogique/d'apprentissage, l'absentéisme de l'étudiant et/ou de l'enseignant, etc.

Contenu de l'apprentissage

20. Comment évaluez-vous la pertinence générale des programmes d'EFP, et dans quelle mesure les prestataires et formateurs d'EFP peuvent-ils:
 - a. décider du programme à enseigner pour chaque sujet et dans chaque programme?
 - b. adapter le programme pour répondre aux besoins des personnes individuelles ou des groupes?
21. Quelles formes de soutien méthodologique les formateurs d'EFP peuvent-ils obtenir?
22. Dans quelle mesure les choix de sujet et de programme déterminent-ils ou limitent-ils l'éducation des étudiants et leurs options de carrière? Quels soutien, conseils et informations les étudiants reçoivent-ils pour effectuer leurs choix?
23. Comment évaluez-vous la qualité et la pertinence des manuels scolaires et du matériel pédagogique? Comment leur qualité est-elle garantie, et les prestataires d'EFP peuvent-ils les sélectionner librement?

24. Dans la mesure nécessaire, veuillez décrire les voies principales de l'implication parentale et de la communication avec les parents. Parmi les exemples de voies figurent le rapport des résultats d'évaluation, la régularité et la participation aux réunions de parents, la présence d'associations de parents, le soutien parental (financier ou autre) aux écoles, etc.

Efficacité de l'utilisation des ressources

25. Sur la base des informations fournies dans la section «Ressources» du modèle «Indicateurs recommandés», comment évaluez-vous le caractère approprié du matériel et des ressources financières investies dans le système d'EFPP, en termes d'importance et de répartition?
26. En cas de non-concordance entre les besoins et les ressources fournies, dans quelle mesure est-ce dû aux lacunes dans les mécanismes de financement? S'il n'y a pas de discordance, à votre avis, qu'est-ce qui contribue à l'efficacité des allocations de ressources (par exemple l'introduction réussie d'une formule de financement, la disponibilité de sources de financement privées, etc.)?
27. Existe-t-il des exemples de perte d'efficacité dans le système d'EFPP, par exemple via:
- a. une pénurie ou un surplus de lieux d'études;
 - b. des taux de décrochage et de redoublement plus élevés que la moyenne (nationale, internationale);
 - c. la durée excessive de certains programmes d'EFPP;
 - d. un taux élevé de renouvellement du personnel, particulièrement dans les zones rurales;
 - e. une taille de classe et/ou un ratio enseignant-étudiant inappropriés;
 - f. tout autre domaine que vous considérez comme pertinent?

Action et évaluation des progrès depuis 2010 – Section D

28. Sur la base de ce qui précède, sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la note la plus faible, 5 la plus élevée), comment évaluez-vous les progrès réalisés depuis 2010 par le secteur de l'EFPP sur la formulation des politiques³³, leur mise en œuvre et l'efficacité des résultats?
29. Quelles politiques et/ou actions sont en place ou sont prévues pour répondre aux besoins d'amélioration mis en évidence, et comment ces politiques ou actions sont-elles (ou seront-elles) mises en œuvre au niveau national/régional? De manière générale, comment évaluez-vous la capacité du système d'EFPP à évoluer dans ce domaine?
30. Y a-t-il des priorités majeures dans cette section que les politiques et/ou actions actuelles ne prennent pas en considération de façon adéquate? De même, y a-t-il eu des réalisations majeures depuis 2010 dans l'une des trois dimensions du progrès (formulation des politiques, mise en œuvre, efficacité des résultats) qui ne sont pas couvertes par les questions de cette section, et dans l'affirmative, quelles sont-elles?

INDICATEURS RECOMMANDÉS – SECTION D

Veuillez fournir des données pour le dernier exercice disponible et les cinq années précédant cet exercice.

Code	Indicateur ¹	Source principale ²
	<i>Réservé aux données exclusives des enquêtes et évaluations nationales</i> <i>Réservé aux indicateurs qualitatifs exclusifs</i>	
Assurance qualité		
TRP14.70	Proportion des prestataires d'EFPP appliquant les systèmes internes d'assurance qualité définis par la loi/de leur propre initiative	Sources nationales
TRP14.71	Proportion de prestataires d'EFPP accrédités	Sources nationales

³³ La formulation des politiques comprend également des améliorations dans le processus d'élaboration des politiques, vers davantage de participation, une meilleure communication, une utilisation améliorée des données factuelles, etc.

Code	Indicateur ¹	Source principale ²
<i>Examen et évaluation</i>		
TRP14.68	Performance dans PISA (Éducation et formation 2020), PIRLS et TIMSS selon le type d'établissement scolaire	OCDE; IEA
Politiques pour les formateurs et directeurs de l'EFPI		
TRP14.72	Fréquence moyenne de la formation des enseignants en activité	Sources nationales
TRP14.74	Nombre total de formateurs (d'enseignants) employés dans le système d'EFPI par niveau	Sources nationales
TRP14.75	Composition de l'effectif des formateurs selon le genre	Sources nationales
TRP14.76	Composition de l'effectif des formateurs selon les qualifications: niveau d'études le plus élevé atteint (milieu urbain/rural)	Sources nationales
TRP14.77	Composition de l'effectif des formateurs par années de service	Sources nationales
TRP14.78	Nombre total de postes de formateur vacants (milieu urbain/rural)	Sources nationales
TRP14.79	Trois premiers domaines par nombre de postes de formateur vacants	Sources nationales
TRP14.80	Salaire statutaire de départ des formateurs (enseignants) dans l'EFPI (devise locale courante)	Sources nationales
TRP14.81	Salaire après 15 ans des formateurs (enseignants) dans l'EFPI avec le minimum de qualifications (devise locale courante)	Sources nationales
TRP14.82	Rémunération annuelle moyenne des diplômés de l'enseignement supérieur (devise locale courante)	ONS/sources nationales
TRP14.83	Échelons de progression salariale des formateurs d'EFPI	Sources nationales
TRP14.84	Salaire statutaire de départ des directeurs (devise locale courante)	Sources nationales
TRP14.85	Échelons de progression salariale des directeurs	Sources nationales
Enseignement et apprentissage		
<i>Environnement de l'enseignement et de l'apprentissage</i>		
TRP14.62	Nombre d'heures par semaine consacrées aux sciences, aux mathématiques et à la lecture (EFPI)	Sources nationales
TRP14.63	Nombre d'heures consacrées à l'enseignement pratique (EFPI)	Sources nationales
TRP14.64	Nombre d'ordinateurs par étudiant	Sources nationales
TRP14.65	Nombre d'établissements scolaires dotés d'une connexion internet à haut débit	Sources nationales
TRP14.66	Nombre d'établissements scolaires nécessitant une rénovation générale ou des réparations d'urgence	Sources nationales
TRP 14.72	Fréquence moyenne de la formation des enseignants en activité	Sources nationales
Efficacité de l'utilisation des ressources		
TRP14.45	Ratio moyen étudiant-enseignant dans l'EFPI ³⁴ par niveau	Sources nationales
TRP14.53	Taux de redoublement dans l'EFPI et dans l'enseignement général par année d'études	Sources nationales
TRP14.54	Pourcentage des étudiants de l'EFPI qui s'orientent vers des niveaux d'éducation plus élevés	Sources nationales

34 EFP initial tel que défini dans la section A.

Code	Indicateur ¹	Source principale ²
TRP14.55	Jeunes en décrochage scolaire dans l'éducation et la formation (Éducation et formation 2020)	Sources nationales
TRP14.56	Jeunes en décrochage scolaire dans le cadre de l'EFPI	Sources nationales
TRP14.60	Taux de décrochage scolaire dans l'EPFI et dans l'enseignement général selon le niveau et le genre	Sources nationales
TRP14.61	Taux de décrochage scolaire dans l'EFPI par programme d'études	Sources nationales
TRP14.67	Pourcentage de diplômés de l'EFPI effectuant une transition vers l'emploi ou le travail indépendant	Sources nationales
TRP14.69	Ratio étudiant-enseignant dans l'EFPI en milieu urbain et rural	Sources nationales
TRP14.86	Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en proportion du PIB	ISU; sources nationales
TRP14.87	Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en proportion du total des dépenses publiques	ISU; sources nationales
TRP14.88	Dépenses publiques consacrées à l'EFPI exprimées en proportion du total des dépenses publiques	Sources nationales
TRP14.89	Proportion des dépenses publiques consacrées à l'éducation par niveau, y compris l'EFPI	ISU; sources nationales
TRP14.90	Dépenses par étudiant – sources publiques – par niveau d'études, y compris l'EFPI	ISU; sources nationales
TRP14.91	Proportion des dépenses consacrées à l'EFPI – sources privées	Sources nationales
TRP14.92	Aide au développement en pourcentage du RNB	Banque mondiale
TRP14.93	Aide par objectifs principaux (éducation)	OCDE
TRP14.94	Dépenses de capital (y compris les actifs incorporels) consacrées à l'éducation par niveau en proportion des dépenses totales consacrées à l'éducation	ISU; sources nationales
TRP14.95	Dépenses de capital (y compris les actifs incorporels) consacrées à l'EFPI en proportion des dépenses totales consacrées à l'EFPI	ISU; sources nationales
TRP14.96	Proportion des dépenses actuelles consacrées à l'éducation allouées aux salaires (personnel enseignant et non enseignant)	Sources nationales
TRP14.97	Proportion des dépenses actuelles consacrées à l'EFPI allouées aux salaires (personnel enseignant et non enseignant)	Sources nationales

(1) Voir le chapitre 4 pour les définitions.

(2) Voir le chapitre 4 pour une liste des sources alternatives. Veuillez toujours indiquer la source des données.

E. GOUVERNANCE ET PRATIQUES POLITIQUES DANS LE SYSTÈME D'EFP

La section E analyse la gouvernance et la pratique politique de l'EFP dans les domaines politiques couverts dans les sections A à D. **La gouvernance** renvoie à toutes les participations à plusieurs niveaux institutionnalisées³⁵ à la gestion et à l'élaboration de politiques en matière d'EFP.

L'élaboration des politiques comprend la fixation d'objectifs et leur mise en œuvre et suivi dans tout domaine donné de la politique d'EFP et à tout niveau de gouvernance donné.

La participation à plusieurs niveaux renvoie à un modèle d'élaboration des politiques d'EFP fondé sur l'association des parties prenantes à tout domaine donné de la politique d'EFP et à tout niveau de gouvernance donné.

La participation est déterminée par le niveau de responsabilité des personnes impliquées: entièrement compétent pour (la fixation de) l'ordre du jour ou de l'objectif dans un domaine politique de l'EFP; responsable de (respectant) un ordre du jour; consulté au sujet de l'ordre du jour; ou simplement informé.

Par souci de simplicité, le cadre d'analyse se limite à saisir la participation et la pratique politique uniquement aux niveaux de gouvernance clés: national, régional/local, et au niveau du prestataire.

Questions clés

1. Veuillez énumérer les entités mandatées pour participer à la gestion de l'EFP et à l'élaboration des politiques dans votre pays:
 - a. **au niveau national:** parmi les exemples peuvent figurer les ministères compétents (s'il y en a plusieurs, veuillez décrire leur rôle tel que stipulé dans la législation pertinente), les représentations nationales d'intérêt (association d'employeurs, chambres de l'industrie et du commerce, syndicats, etc.), les conseils sectoriels, les institutions d'éducation nationales (par exemple les universités nationales), etc.;
 - b. **au niveau régional:** cela peut comprendre les conseils économiques régionaux, les départements régionaux de l'éducation, les représentations régionales d'intérêt, etc.;
 - c. **au niveau du prestataire:** parmi les exemples peuvent figurer les associations de parents, les conseils scolaires, les propriétaires/actionnaires d'entreprise (des prestataires privés d'EFP), les prestataires publics d'EFP, le personnel travaillant dans les établissements d'EFP, etc.
2. Quels sont les mécanismes de coordination principaux entre ces entités? Les «mécanismes de coordination» peuvent comprendre toute modalité ou pratique de coopération entre les entités des niveaux de gouvernance au cours de l'élaboration de politiques d'EFP.

Définir une vision et une stratégie pour l'EFP (section A)

3. Veuillez décrire la distribution générale des responsabilités pour la formulation d'une stratégie de moyen à long terme pour le système d'EFP, pour sa mise en œuvre et pour le suivi des progrès. Veuillez cartographier votre réponse dans les matrices 1 et 2.

MATRICE 1. DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

Veuillez faire référence aux entités énumérées dans la réponse à la question 1 sous a, b et c

	Définition des objectifs	Mise en œuvre	Suivi
Qui est compétent?			
Qui est responsable?			
Qui est consulté?			
Qui est (uniquement) informé?			

³⁵ Contrairement aux participations ad hoc.

MATRICE 2. MODE D'ACTION/DE PRISE DE DÉCISIONS DES PERSONNES COMPÉTENTES

	Définition des objectifs	Mise en œuvre	Suivi
Autonomie totale/unilatérale			
Après consultation (obligatoire) ¹			
Si consultation, avec qui? (veuillez préciser)			

(1) La consultation peut être due à l'obligation d'impliquer les personnes et à des fins de responsabilisation.

Efficacité et efficacité de la réponse à la demande économique et du marché du travail (section B)

4. L'identification et la mise en adéquation de la demande de compétences avec l'offre est une tâche vaste et complexe, et le système d'EFP ne représente qu'un seul des multiples leviers d'amélioration dans ce domaine. Comment les responsabilités sont-elles distribuées pour définir et gérer la contribution de l'EFP (voir la section B, questions 8, 14 et 15) dans la réalisation de cette tâche ardue? Veuillez présenter vos réponses selon la logique utilisée dans les matrices 1 et 2 (voir la question précédente).

Efficacité et efficacité de la réponse à la demande sociale et d'inclusion (section C)

5. Répondre aux aspirations et aux besoins des apprenants participant au système d'EFP est un processus continu qui exige, entre autres, une bonne orientation professionnelle, un soutien adéquat pour les étudiants à risque³⁶ et pour ceux qui rencontrent des difficultés scolaires, et des modalités flexibles de reconnaissance de l'apprentissage non formel et informel. Comment les responsabilités sont-elles distribuées et les décisions prises dans ces domaines? Veuillez insérer vos réponses dans les matrices 1 et 2 (voir la question 2).

Efficacité et efficacité internes du système d'EFP (section D)

6. Veuillez décrire la distribution des responsabilités dans le processus d'établissement des normes de qualité dans le système d'EFP et de contrôle de la conformité. Veuillez aligner vos réponses sur la logique utilisée dans les matrices 3 et 4.

MATRICE 3. DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS POUR LES NORMES DE QUALITÉ

Veuillez faire référence aux entités reprises dans la réponse à la question 1 sous a, b et c

	Responsable de la mise en place	Responsable de la conformité	Suivi et évaluation
Normes de qualité: environnement de l'apprentissage			
Normes de qualité: résultats de l'apprentissage			
Normes de qualité: enseignement			
Normes pour l'accréditation des prestataires ¹			

(1) Cela peut également renvoyer aux programmes individuels.

³⁶ Cela comprend les jeunes issus de régions et groupes défavorisés.

MATRICE 4. MODALITÉ DE LA PRISE DE DECISIONS LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DE NORMES DE QUALITÉ

	Unilatérale	Consultation obligatoire	Si consultation, avec qui?
Normes de qualité: environnement de l'apprentissage			
Normes de qualité: résultats de l'apprentissage			
Normes de qualité: enseignement			
Normes pour l'accréditation du prestataire ¹			

(1) Cela peut également renvoyer aux programmes individuels.

7. Veuillez décrire la distribution des responsabilités pour déterminer le contenu et l'enseignement du programme en utilisant la matrice 5.

MATRICE 5. RESPONSABILITÉ DU CONTENU DES PROGRAMMES D'ÉTUDES ET DES NORMES D'ENSEIGNEMENT

Veuillez faire référence aux entités reprises dans la réponse à la question 1 sous a, b et c

	Responsable de la détermination	Consultation obligatoire?	Si consultation, avec qui
Contenu du programme d'études			
Manière dont le programme d'études est enseigné			

8. En mentionnant la législation, veuillez décrire:
- la manière dont le budget consacré à l'EFP est formulé;
 - la manière dont la charge budgétaire est répartie entre les trois niveaux de gouvernance couverts dans cette section et entre les entités reprises dans la réponse à la question 1;
 - quelles entités sont responsables de cette allocation, et de quelle manière.

Évaluation des progrès depuis 2010 – Section E

9. À votre avis, les rôles, responsabilités et degrés d'autonomie et de responsabilité des entités impliquées dans le système d'EFP sont-ils clairement définis? Le cadre de gouvernance dans lequel elles opèrent, tel que décrit dans les réponses aux questions 1 à 8, est-il mis en œuvre de manière efficace, et si ce n'est pas le cas, quels sont les obstacles principaux qui doivent être surmontés (en termes de législation, d'attribution des ressources, de capacités, etc.)? Par exemple, dans quelle mesure un engagement plus actif de la part des partenaires sociaux contribuerait-il à l'amélioration?
10. Quelles actions ont été mises en place depuis 2010 pour renforcer la participation à plusieurs niveaux dans la gestion et l'élaboration de politiques en matière d'EFP? Plus particulièrement, quelles actions ont été prises pour:
- promouvoir une responsabilité partagée de l'EFP entre les prestataires et le monde des affaires?
 - renforcer le dialogue social?
11. Sur la base de ce qui précède, sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la note la plus faible, 5 la plus élevée), comment évaluez-vous les progrès réalisés vers une participation à plusieurs niveaux efficace dans la gestion et l'élaboration de politiques en matière d'EFP depuis 2010? Quelles sont les trois priorités principales aujourd'hui pour une amélioration plus approfondie, et que mentionneriez-vous comme exemple de bonne pratique?
12. Y a-t-il des défis mentionnés dans cette section qui ne sont pas abordés de manière adéquate par les politiques et actions actuelles?

4. INDICATEURS QUANTITATIFS: LIGNES DIRECTRICES ET APERÇU³⁷

4.1 PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION

La liste suivante résume les principales sources de données (nationales et internationales) à utiliser avec le cadre d'analyse du processus de Turin.

SOURCES INTERNATIONALES

- Eurostat
- OIT
- IEA
- OCDE
- PNUD
- ISU
- Division de statistique des Nations unies
- ETF
- Banque mondiale
- Forum économique mondial

SOURCES NATIONALES

- Offices nationaux de statistique (ONS)
- Enquêtes sur les forces de travail³⁸ (EFT, par le biais des offices nationaux de statistique)
- Ministères compétents

Si les sources principales ne contiennent pas les données requises, il est possible d'utiliser des données provenant de sources alternatives pour autant que la source des données soit clairement identifiée.

4.2 LISTE DES INDICATEURS³⁹

INDICATEURS DÉMOGRAPHIQUES

Indicateur	Population totale*
Code	TRP14.01
Définition	Population totale.
Source	Banque mondiale; ONS

³⁷ Veuillez consulter le *Manuel de l'ETF relatif à l'utilisation des indicateurs* (ETF, 2013) comme outil supplémentaire pour l'utilisation de ces indicateurs-ci et d'autres indicateurs.

³⁸ Pour une comparaison internationale, il est recommandé d'utiliser des données annuelles, les données mensuelles pouvant être influencées par des aspects saisonniers.

³⁹ Les indicateurs qui permettent une comparaison par rapport à une moyenne de l'UE sont suivis d'un astérisque (*).

Indicateur	Taux de croissance de la population*
Code	TRP14.02
Définition	Le taux de croissance de la population, entre deux années consécutives (croissance annuelle) correspond au changement d'une année à l'autre exprimé en pourcentage.
Source	Banque mondiale; ONS

Indicateur	Taux de dépendance*
Code	TRP14.03
Définition	Le rapport entre les dépendants (personnes de moins de 15 ans et de plus de 64 ans) et la population en âge de travailler (personnes de 15 à 64 ans).
Source	Banque mondiale; ONS

Indicateur	Proportion des 15-24 ans dans la population totale*
Code	TRP14.04
Définition	Le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans en pourcentage de la population totale.
Source	PNUD; ONS

Indicateur	Espérance de vie*
Code	TRP14.05
Définition	L'espérance de vie à la naissance et à 40, 60, 65 et 80 ans est le nombre moyen d'années qu'une personne de cet âge peut espérer vivre, en supposant que les niveaux de mortalité spécifique par groupe d'âge restent constants (OCDE).
Source	Banque mondiale

Indicateur	Solde migratoire*
Code	TRP14.06
Définition	La différence entre le nombre de migrants (y compris les citoyens et les non citoyens) entrant sur et quittant le territoire d'un État durant une période donnée. Également appelé «bilan migratoire». Le bilan s'appelle un «excédent migratoire» lorsque les arrivées excèdent les départs et un «déficit migratoire» lorsque les départs excèdent les arrivées.
Source	Banque mondiale

Indicateur	Travailleurs migrants étrangers
Code	TRP14.07
Définition	Les travailleurs migrants étrangers sont les étrangers admis dans l'État d'accueil expressément en vue d'y exercer une activité économique rémunérée. La durée de leur séjour est habituellement limitée, de même que le type d'emploi qu'ils occupent (OCDE).
Source	Base de données Laborsta de l'OIT (jusqu'en 2008); données de la Banque mondiale relatives à la population migrante

Indicateur	Migration interne par région
Code	TRP14.08
Définition	La migration est définie comme un déplacement d'une zone de migration déterminante (ou un déplacement d'une distance minimale spécifique) qui a été effectué lors d'un intervalle migratoire donné et qui a impliqué un changement de résidence (Nations unies). La migration interne a lieu à l'intérieur d'un pays.
Source	ONS/sources nationales

Indicateur	Composition ethnique de la population
Code	TRP14.09
Définition	Part des minorités dans la population.
Source	Sources nationales

Indicateur	Proportion des 15-24 ans qui ne travaillent pas et ne sont ni scolarisés ni en formation*
Code	TRP14.10
Définition	Nombre de jeunes (âgés de 15 à 24 ans ou de 15 à 29 ans) qui ne travaillent pas et ne sont ni scolarisés ni en formation en proportion de la population totale des jeunes du même groupe d'âge (15-24 ou 15-29).
Source	EFT

Indicateur	Charge sociale*
Code	TRP14.11
Définition	Rapport entre les personnes ne faisant pas partie de la population active (inactives) et celles qui ont un emploi.
Source	EFT

Indicateur	Proportion des jeunes (âgés de 0 à 14 ans et de 15 à 24 ans) ayant des besoins éducatifs particuliers
Code	TRP14.12
Définition	Proportion des personnes âgées de 0 à 14 ans et de 15 à 24 ans ayant des besoins éducatifs particuliers.
Source	EFT

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Indicateur	Taux de croissance du PIB*
Code	TRP14.13
Définition	Taux de croissance annuel en pourcentage du PIB aux prix du marché en devise locale constante.
Source	Banque mondiale

Indicateur	PIB per capita*
Code	TRP14.14
Définition	Produit intérieur brut (PIB) per capita en parité de pouvoir d'achat (PPA). Le PIB per capita est la valeur marchande de tous les biens et services finaux produits au sein d'un pays durant une période donnée, divisée par la population totale de ce pays. Le PIB en PPA est le produit intérieur brut converti en dollars internationaux en utilisant les taux de conversion à parité de pouvoir d'achat. Un dollar international a le même pouvoir d'achat dans l'économie nationale que le dollar américain aux États-Unis.
Source	Banque mondiale

Indicateur	PIB par secteur*
Code	TRP14.15
Définition	PIB par secteur. Il nécessite des données sur le PIB par secteur économique (pour des raisons de comparabilité, veuillez vous référer à la classification NACE).
Source	ONS/sources nationales

Indicateur	PIB par région
Code	TRP14.16
Définition	PIB par région.
Source	ONS/sources nationales

Indicateur	Indice de compétitivité
Code	TRP14.17
Définition	Indice global de compétitivité du Forum économique mondial. Il mesure la productivité des économies nationales à partir de 12 dimensions du développement économique.
Source	Forum économique mondial

Indicateur	Proportion de micro et petites entreprises parmi les entreprises actives*
Code	TRP14.18
Définition	La définition des micro et petites entreprises varie d'un pays à l'autre; la définition nationale actuelle doit donc être fournie. La Commission européenne définit une micro entreprise comme une entreprise ayant moins de 10 employés et une petite entreprise comme une entreprise ayant moins de 50 employés. Cet indicateur reflète la proportion des micro et petites entreprises au sein des entreprises actives.
Source	ONS/sources nationales

Indicateur	Indice d'apprentissage de l'entrepreneuriat – initiative relative aux PME
Code	TRP14.19
Définition	L'indice est fondé sur une série d'indicateurs conçus pour mesurer l'apprentissage de l'entrepreneuriat. Chaque indicateur reçoit une note de 1 à 5 en fonction du processus du pays pour chaque indicateur. Ces notes sont agrégées pour générer un indice global.
Source	OCDE-ETF

Indicateur	Taux de pauvreté*
Code	TRP14.20
Définition	La proportion du nombre de pauvres renvoie au pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 ou 2,00 dollars (US) par jour aux prix internationaux de 2005. Le taux de risque de pauvreté fait référence à la proportion de personnes ayant un revenu disponible égalisé inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national après les transferts sociaux.
Source	Banque mondiale

Indicateur	Indice de Gini*
Code	TRP14.21
Définition	Le coefficient de Gini mesure dans quelle mesure la distribution des revenus (ou des dépenses de consommation, dans certains cas) parmi les personnes ou les ménages d'une économie s'écarte d'une égalité parfaite. Une valeur de 0 indique une égalité totale et une valeur de 1 (parfois exprimée comme 100 sur l'échelle des centiles) indique une inégalité maximale.
Source	Banque mondiale

Indicateur	Investissements directs étrangers (flux entrants nets en pourcentage du PIB)*
Code	TRP14.22
Définition	Les investissements directs étrangers sont les flux entrants nets des investissements destinés à acquérir un intérêt de gestion durable (10 % ou plus des actions à droit de vote) dans une entreprise fonctionnant dans une économie autre que celle de l'investisseur. Il s'agit de la somme du capital effectif, du réinvestissement des bénéfices, d'un autre capital à long terme et du capital à court terme tels qu'ils apparaissent dans la balance des paiements. Cette série montre les flux entrants nets (flux entrants des nouveaux investissements moins le désinvestissement) dans l'économie déclarante provenant d'investisseurs étrangers. Les données sont en dollars (US) courants (Banque mondiale).
Source	Banque mondiale

Indicateur	Ouverture des marchés (moyenne des exportations et importations totales en pourcentage du PIB)*
Code	TRP14.23
Définition	Somme/moyenne des exportations et importations exprimée en pourcentage du PIB nominal. Les indicateurs sont calculés pour le commerce de produits, de services et le commerce total des produits et services (Nations unies).
Source	Division de statistique des Nations unies

INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Indicateur	Emploi par domaine professionnel*
Code	TRP14.24
Définition	Emploi par domaine professionnel (classification CITP). Il peut être exprimé en pourcentage de l'emploi total.
Source	EFT

Indicateur	Emploi par secteur économique*
Code	TRP14.25
Définition	Emploi par secteur (classification NACE). Il peut être exprimé en pourcentage de l'emploi total.
Source	EFT

Indicateur	Emploi par statut et genre*
Code	TRP14.26
Définition	Le statut d'emploi d'une personne active d'un point de vue économique, c'est-à-dire le type de contrat d'emploi explicite ou implicite que la personne a dans son emploi (classification CISP-93).
Source	EFT

Indicateur	Emploi par secteur par rapport au PIB par secteur*
Code	TRP14.27
Définition	Comparaison entre la proportion de personnes employées par un secteur et la proportion du PIB représentée par ce secteur (classification NACE).
Source	EFT

Indicateur	Taux de création d'entreprises*
Code	TRP14.28
Définition	Nouvelles entreprises (créées au cours de l'année écoulée) en proportion du nombre total d'entreprises.
Source	OCDE; sources nationales

Indicateur	Taux d'activité selon le genre et le niveau d'études*
Code	TRP14.29
Définition	La force de travail d'un pays comprend les personnes professionnellement actives (celles qui, dans un passé récent, ont travaillé contre rémunération, bénéfice ou gain familial) et les personnes au chômage (celles qui, dans un passé récent, ont recherché de manière active un emploi ou créé une entreprise). La force de travail ne comprend pas la population inactive (les étudiants, les retraités, les personnes qui s'occupent de leur famille ou les personnes économiquement inactives). Le taux d'activité (taux de participation au marché du travail) représente la population active en pourcentage de la population en âge de travailler (généralement les 15 à 64 ans).
Source	EFT

Indicateur	Taux d'emploi selon le sexe et le niveau d'études*
Code	TRP14.30
Définition	Le taux d'emploi total est généralement calculé en divisant le nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans et actives par la population totale de la même tranche d'âge.
Source	EFT

Indicateur	Taux de chômage selon le sexe, le niveau d'études et la région*
Code	TRP14.31
Définition	Le taux de chômage total reflète le nombre de chômeurs âgés de 15 ans et plus et l'exprime en pourcentage de la population active (voir TRP14.29 pour une définition de la population active).
Source	EFT

Indicateur	Taux de chômage des jeunes selon le sexe, le niveau d'études et la région*
Code	TRP14.32
Définition	Nombre de personnes au chômage âgées entre 15 et 24 ans en pourcentage des personnes âgées entre 15 et 24 ans appartenant à la population active.
Source	EFT

Indicateur	Taille de l'économie informelle exprimée en proportion du PIB
Code	TRP14.33
Définition	Taille estimée de l'économie informelle exprimée en proportion du PIB.
Source	Sources nationales

Indicateur	Emploi public en pourcentage de l'emploi total*
Code	TRP14.34
Définition	Nombre de personnes employées dans le secteur public en pourcentage du total des personnes actives.
Source	EFT

Indicateur	Dépenses relatives aux PAMT en pourcentage du PIB*
Code	TRP14.35
Définition	Les politiques actives du marché du travail (PAMT) comprennent toutes les dépenses sociales (autres que les dépenses consacrées à l'éducation) visant à améliorer les chances des bénéficiaires de trouver un emploi rémunéré ou à accroître leur capacité bénéficiaire. Cette catégorie inclut diverses dépenses: services et administrations publics de l'emploi, formations axées sur le marché du travail, programmes spéciaux pour les jeunes en transition entre l'école et le travail, programmes visant à fournir et à encourager l'emploi pour les chômeurs et d'autres personnes (à l'exclusion des jeunes et des handicapés) et programmes spéciaux pour handicapés. Cela peut être exprimé en pourcentage du PIB.
Source	Sources nationales

Indicateur	Pourcentage des chômeurs enregistrés couverts par les PAMT*
Code	TRP14.36
Définition	Nombre de personnes au chômage enregistrées impliquées dans des programmes actifs axés sur le marché du travail, exprimé en pourcentage de la population totale des chômeurs enregistrés.
Source	Sources nationales

Indicateur	Nombre de postes vacants par secteur*
Code	TRP14.37
Définition	Nombre de postes vacants par secteur. La classification NACE des secteurs est utilisée à des fins de comparabilité.
Source	Sources nationales

Indicateur	Nombre de chômeurs enregistrés*
Code	TRP14.38
Définition	Nombre de personnes au chômage enregistrées auprès des SPE.
Source	Sources nationales

Indicateur	Nombre de postes vacants par chômeur enregistré*
Code	TRP14.39
Définition	Nombre moyen de postes vacants par chômeur enregistré.
Source	Sources nationales

Indicateur	Taux de placement
Code	TRP14.40
Définition	Le nombre de chômeurs enregistrés dans un programme ou service qui se voient attribuer un emploi, divisé par le total des chômeurs enregistrés dans le même programme ou service.
Source	Sources nationales

Indicateur	Nombre de primo-demandeurs d'emploi et de chômeurs de longue durée par rapport au nombre total de chômeurs (âgés de plus de 15 ans)*
Code	TRP14.41
Définition	Nombre de chômeurs âgés de 15 ans et plus qui sont à la recherche de leur premier emploi, exprimé en pourcentage des chômeurs âgés de 15 ans et plus; nombre de chômeurs âgés de 15 ans et plus qui sont des chômeurs de longue durée, exprimé en pourcentage des chômeurs âgés de 15 ans et plus.
Source	EFT

Indicateur	Revenu moyen du ménage*
Code	TRP14.42
Définition	Revenu moyen du ménage.
Source	ONS/sources nationales

Indicateur	Taux de satisfaction en ce qui concerne les compétences
Code	TRP14.43
Définition	Taux de satisfaction des employeurs en ce qui concerne les compétences/qualifications acquises.
Source	Enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises; sources nationales

INDICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT

Indicateur	Niveau d'études atteint par la population selon l'âge et le genre*
Code	TRP14.44
Définition	Le niveau d'études atteint renvoie au niveau d'études le plus élevé atteint par les personnes exprimé en pourcentage de toutes les personnes de cette tranche d'âge.
Source	ISU; ONS/sources nationales

Indicateur	Ratio moyen étudiant-enseignant dans l'EFPI ⁴⁰ par niveau
Code	TRP14.45
Définition	Nombre moyen d'élèves (étudiants) par enseignant dans l'EFPI durant une année scolaire déterminée.
Source	Sources nationales

Indicateur	Niveau d'études supérieur atteint par la population âgée entre 30 et 34 ans (Éducation et formation 2020)*
Code	TRP14.46
Définition	Proportion de la population âgée de 30 à 34 ans ayant terminé des études universitaires ou de niveau universitaire (niveau tertiaire) avec un niveau d'études de 5 ou 6 dans la classification CITE 1997 (classification internationale type de l'éducation).
Source	EFT

Indicateur	Taux d'alphabétisation selon le genre, la région et le milieu urbain/rural
Code	TRP14.47
Définition	Pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée capable de lire et d'écrire, en le comprenant, un énoncé simple et court portant sur leur vie quotidienne. En général, l'alphabétisation englobe aussi l'aptitude élémentaire au calcul, soit la capacité de réaliser des opérations arithmétiques simples. Le taux d'analphabétisme est le pourcentage de la population d'une tranche d'âge donnée incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un énoncé simple et court portant sur leur vie quotidienne.
Source	Sources nationales

Indicateur	Taux de participation à l'enseignement et à la formation pour adultes*
Code	TRP14.48
Définition	Pourcentage de la population adulte âgée de 24 à 65 ans participant à une formation non formelle liée à l'emploi.
Source	OCDE; EFT; sources nationales

Indicateur	Taux net de scolarisation selon le niveau d'études, y compris l'EFPI et l'EFPC*
Code	TRP14.49
Définition	Nombre d'élèves ou d'étudiants de la tranche d'âge correspondant théoriquement à un niveau d'études donné, exprimé en pourcentage de la population totale de cette tranche d'âge (UNESCO). Il est calculé en divisant le nombre des élèves (ou étudiants) inscrits à un niveau donné d'enseignement qui font partie du groupe ayant officiellement l'âge de fréquenter ce niveau par la population du même groupe d'âge et en multipliant le résultat par 100.
Source	Sources nationales

40 EFP initial tel que défini dans la section A.

Indicateur	Taux brut de scolarisation selon le niveau d'études, y compris l'EFPI et l'EFPC*
Code	TRP14.50
Définition	Nombre d'élèves ou d'étudiants scolarisés à un niveau d'enseignement donné, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population de la tranche d'âge théorique qui correspond à ce niveau d'enseignement. Pour l'enseignement supérieur, la population utilisée est celle des cinq années consécutives commençant par l'âge d'obtention du diplôme du niveau secondaire (UNESCO). Il est calculé en divisant le nombre des élèves (ou étudiants) inscrits à un niveau d'enseignement, quel que soit leur âge, par la population ayant l'âge officiel de scolarisation du même niveau d'éducation et en multipliant le résultat par 100.
Source	Sources nationales

Indicateur	Participation à l'EFPI par grand domaine d'étude*
Code	TRP14.51
Définition	Participation à l'EFPI par grand domaine d'étude.
Source	Sources nationales

Indicateur	Obtention du diplôme de l'EFPI par grand domaine d'étude*
Code	TRP14.52
Définition	Obtention du diplôme de l'EFPI par grand domaine d'étude.
Source	Sources nationales

Indicateur	Taux de redoublement dans l'EFPI et dans l'enseignement général par année d'études
Code	TRP14.53
Définition	Nombre de redoublants dans une classe donnée dans une année d'études donnée, exprimé en pourcentage des étudiants scolarisés dans cette classe durant l'année scolaire précédente.
Source	Sources nationales

Indicateur	Pourcentage des étudiants de l'EFPI qui s'orientent vers des niveaux d'éducation plus élevés
Code	TRP14.54
Définition	Nombre d'étudiants de l'EFPI dans une période de référence donnée qui se sont orientés vers des niveaux d'enseignement plus élevés.
Source	Sources nationales

Indicateur	Jeunes en décrochage scolaire dans l'éducation et la formation (Éducation et formation 2020)*
Code	TRP14.55
Définition	Proportion de la population âgée de 18 à 24 ans qui a terminé l'enseignement secondaire de premier cycle ou moins et qui ne suit plus d'études ni de formation (Eurofound). Ainsi, les jeunes en décrochage scolaire sont des personnes qui ont uniquement atteint un niveau d'études pré-primaire, primaire, secondaire inférieur ou secondaire supérieur de type court de moins de deux ans.
Source	Sources nationales

Indicateur	Jeunes en décrochage scolaire dans l'EFPI
Code	TRP14.56
Définition	Proportion de la population âgée de 18 à 24 ans de l'EFPI qui a terminé l'enseignement secondaire de premier cycle ou moins et qui ne suit plus d'études ni de formation (Eurofound). Ainsi, les jeunes en décrochage scolaire sont des personnes qui ont uniquement atteint un niveau d'études pré-primaire, primaire, secondaire inférieur ou secondaire supérieur de type court de moins de deux ans.
Source	Sources nationales

Indicateur	Nombre d'étudiants de l'EFPI par rapport au nombre total d'élèves et d'étudiants selon le niveau et le genre*
Code	TRP14.57
Définition	Nombre d'étudiants inscrits dans l'EFPI en pourcentage du nombre total d'étudiants inscrits dans les niveaux d'enseignement correspondants.
Source	ISU; sources nationales

Indicateur	Nombre moyen d'étudiants par établissement d'EFPI en milieu urbain et rural
Code	TRP14.58
Définition	Nombre total d'étudiants dans les établissements d'EFPI des zones urbaines divisé par le nombre total d'établissements d'EFPI dans les zones urbaines. Calcul similaire pour les zones rurales.
Source	Sources nationales

Indicateur	Nombre total d'établissements d'EFPI en milieu urbain et rural
Code	TRP14.59
Définition	Nombre total d'établissements d'EFPI dans les zones urbaines et rurales.
Source	Sources nationales

Indicateur	Taux de décrochage scolaire dans l'EPFI et dans l'enseignement général selon le niveau et le genre
Code	TRP14.60
Définition	Pourcentage des étudiants d'une cohorte inscrits dans une année scolaire donnée qui abandonnent l'année scolaire suivante (à l'exception des diplômés) (UNESCO), par niveaux d'éducation généraux et d'EFPI et par sexe.
Source	Sources nationales

Indicateur	Taux de décrochage scolaire dans l'EFPI par programme d'études
Code	TRP14.61
Définition	Pourcentage des étudiants d'une cohorte inscrits dans une année scolaire donnée qui abandonnent l'année scolaire suivante (à l'exception des diplômés) (UNESCO). Il peut être réparti par programme.
Source	Sources nationales

Indicateur	Nombre d'heures par semaine consacrées aux sciences, aux mathématiques et à la lecture (EFPI)
Code	TRP14.62
Définition	Nombre d'heures par semaine consacrées aux sciences, aux mathématiques et à la lecture.
Source	Sources nationales: ministères compétents (éducation)

Indicateur	Nombre d'heures consacrées à l'enseignement pratique (EFPI)
Code	TRP14.63
Définition	Nombre d'heures consacrées à l'enseignement pratique.
Source	Sources nationales: ministères compétents (éducation)

Indicateur	Nombre d'ordinateurs par étudiant
Code	TRP14.64
Définition	Nombre d'ordinateurs par étudiant.
Source	Sources nationales: ministères compétents (éducation)

Indicateur	Nombre d'établissements scolaires dotés d'une connexion internet à haut débit*
Code	TRP14.65
Définition	Nombre d'établissements scolaires dotés d'une connexion internet à haut débit.
Source	Sources nationales: ministères compétents (éducation)

Indicateur	Nombre d'établissements scolaires nécessitant une rénovation générale ou des réparations d'urgence
Code	TRP14.66
Définition	Nombre d'établissements scolaires nécessitant une rénovation générale ou des réparations d'urgence.
Source	Sources nationales: ministères compétents (éducation)

Indicateur	Pourcentage de diplômés de l'EFPI effectuant une transition vers l'emploi ou le travail indépendant*
Code	TRP14.67
Définition	Nombre de diplômés de l'EFPI qui trouvent un emploi ou créent une entreprise durant l'année suivant l'obtention du diplôme, en pourcentage du nombre total de diplômés de l'EFPI.
Source	Sources nationales

Indicateur	Performance dans PISA (Éducation et formation 2020), PIRLS et TIMSS selon le type d'établissement scolaire*
Code	TRP14.68
Définition	Performance dans PISA, PIRLS et TIMSS selon le type d'établissement scolaire.
Source	OCDE; IEA

Indicateur	Ratio étudiant-enseignant dans l'EFPI en milieu urbain et rural
Code	TRP14.69
Définition	Nombre moyen d'étudiants par enseignant à un niveau d'enseignement donné, fondé sur les effectifs des élèves et des enseignants.
Source	Sources nationales

Indicateur	Proportion des prestataires d'EFPI appliquant les systèmes internes d'assurance qualité définis par la loi/de leur propre initiative*
Code	TRP14.70
Définition	Pourcentage des prestataires d'EFPI prouvant leur application des principes du CERAQ dans un système d'assurance qualité défini, où le nombre de prestataires d'EFPI enregistrés = 100 % (CERAQ).
Source	Sources nationales

Indicateur	Proportion de prestataires d'EFPI accrédités*
Code	TRP14.71
Définition	Pourcentage des prestataires d'EFPI qui sont accrédités, où le nombre de prestataires d'EFPI enregistrés = 100 % (CERAQ).
Source	Sources nationales

Indicateur	Fréquence moyenne de la formation des enseignants en activité
Code	TRP14.72
Définition	Fréquence moyenne de la formation des enseignants en activité durant une période de cinq ans.
Source	Sources nationales

Indicateur	Montant total des fonds investis dans la formation des enseignants dans l'EFPI
Code	TRP14.73
Définition	Montant total des fonds investis annuellement par enseignant et formateur pour la formation des enseignants et formateurs en service (CERAQ).
Source	Sources nationales

Indicateur	Nombre total de formateurs (d'enseignants) employés dans le système d'EFPI par niveau
Code	TRP14.74
Définition	Nombre total d'enseignants (de formateurs) employés dans le système d'EFPI par niveau.
Source	Sources nationales

Indicateur	Composition de l'effectif des formateurs selon le genre*
Code	TRP14.75
Définition	Nombre de formatrices en pourcentage du nombre total de formateurs employés.
Source	Sources nationales

Indicateur	Composition de l'effectif des formateurs selon les qualifications: niveau d'études le plus élevé atteint (milieu urbain/rural)
Code	TRP14.76
Définition	Nombre de formateurs en fonction de leur niveau d'études atteint, pouvant être réparti par zone urbaine/rurale.
Source	Sources nationales: ministères compétents (éducation)

Indicateur	Composition de l'effectif des formateurs par années de service
Code	TRP14.77
Définition	Pourcentage des formateurs selon leurs années de service.
Source	Sources nationales: ministères compétents (éducation)

Indicateur	Nombre total de postes de formateur vacants (milieu urbain/rural)
Code	TRP14.78
Définition	Nombre total de postes de formateur vacants enregistrés auprès des SPE. Cet indicateur peut être déterminé distinctement selon la zone urbaine/rurale.
Source	Sources nationales: ministères compétents (éducation)

Indicateur	Trois premiers domaines par nombre de postes de formateur vacants
Code	TRP14.79
Définition	Sujets académiques présentant la plus grande pénurie d'enseignants qualifiés.
Source	Sources nationales: ministères compétents (éducation)

Indicateur	Salaire statutaire de départ des formateurs (enseignants) dans l'EFPI (devise locale courante)*
Code	TRP14.80
Définition	Salaires statutaires annuels de départ dans les établissements publics (en devise locale courante) pour un enseignant à temps plein disposant de la formation minimum nécessaire pour être entièrement qualifié au début de sa carrière d'enseignant. Les salaires statutaires annuels font référence aux salaires prévus en fonction des barèmes officiels. Les salaires reportés sont brut (somme totale payée par l'employeur) moins la contribution de l'employeur à la sécurité sociale et à la pension, en fonction des barèmes salariaux existants, mais avant les déductions pour l'impôt sur le revenu.
Source	Sources nationales: ministères compétents (éducation)

Indicateur	Salaire après 15 ans des formateurs (enseignants) dans l'EFPI avec le minimum de qualifications (devise locale courante)*
Code	TRP14.81
Définition	Fait référence au salaire annuel fixé d'un enseignant à temps plein avec la formation minimum nécessaire pour être entièrement qualifié plus 15 ans d'expérience.
Source	Sources nationales: ministères compétents (éducation)

Indicateur	Rémunération annuelle moyenne des diplômés de l'enseignement supérieur (devise locale courante)*
Code	TRP14.82
Définition	Salaire au barème le plus élevé pour des travailleurs à temps plein toute l'année, âgés entre 25 et 65 ans, possédant un niveau d'études supérieur (OCDE).
Source	ONS/sources nationales

Indicateur	Échelons de progression salariale des formateurs d'ÉFP
Code	TRP14.83
Définition	Échelons de progression salariale en proportion du salaire de départ, et années de service requises pour chaque échelon d'évolution de carrière.
Source	Sources nationales: ministères compétents (éducation)

Indicateur	Salaire statutaire de départ des directeurs (devise locale courante)
Code	TRP14.84
Définition	Fait référence aux salaires statutaires annuels moyens dans les établissements publics (en devise locale courante) pour un directeur à temps plein disposant de la formation minimum nécessaire pour être entièrement qualifié au début de sa carrière d'enseignant. Les salaires statutaires annuels font référence aux salaires prévus en fonction des barèmes officiels. Les salaires reportés sont bruts (somme totale payée par l'employeur) moins la contribution de l'employeur à la sécurité sociale et à la pension, en fonction des barèmes salariaux existants, mais avant les déductions pour l'impôt sur le revenu.
Source	Sources nationales: ministères compétents (éducation)

Indicateur	Échelons de progression salariale des directeurs
Code	TRP14.85
Définition	Échelons de progression salariale en proportion du salaire de départ, et années de service requises pour chaque échelon d'évolution de carrière.
Source	Sources nationales: ministères compétents (éducation)

Indicateur	Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en proportion du PIB*
Code	TRP14.86
Définition	Dépenses publiques consacrées à l'éducation en proportion du PIB.
Source	ISU; sources nationales

Indicateur	Dépenses publiques consacrées à l'éducation exprimées en proportion du total des dépenses publiques*
Code	TRP14.87
Définition	Dépenses publiques consacrées à l'éducation en proportion du total des dépenses publiques.
Source	ISU; sources nationales

Indicateur	Dépenses publiques consacrées à l'EFP exprimées en proportion du total des dépenses publiques
Code	TRP14.88
Définition	Dépenses publiques consacrées à l'EFP en proportion du total des dépenses publiques.
Source	Sources nationales

Indicateur	Proportion des dépenses publiques consacrées à l'éducation par niveau, y compris l'EFP*
Code	TRP14.89
Définition	Dépenses publiques consacrées à l'enseignement par niveau et programme.
Source	ISU; sources nationales

Indicateur	Dépenses par étudiant – sources publiques – par niveau d'enseignement, y compris l'EFP*
Code	TRP14.90
Définition	Dépenses consacrées à l'EFP et à l'enseignement général divisées par le nombre d'élèves scolarisés dans chaque cas. Cet indicateur peut être réparti par niveau d'études (CITE).
Source	ISU; sources nationales

Indicateur	Proportion des dépenses consacrées à l'EFP – sources privées
Code	TRP14.91
Définition	Dépenses provenant des sources privées en proportion du total des dépenses consacrées à l'EFP.
Source	Sources nationales

Indicateur	Aide au développement en pourcentage du RNB
Code	TRP14.92
Définition	L'aide publique au développement (APD) nette désigne les décaissements de prêts consentis à des taux concessionnels (hors remboursement de capital) et les subventions des agences membres du Comité d'aide au développement (CAD), des institutions multilatérales et des pays non membres du CAD pour promouvoir le développement économique et le bien-être dans les pays et territoires figurant sur la liste du CAD des bénéficiaires d'APD. L'APD désigne les prêts dont l'élément de libéralité est d'au moins 25 % (calculé à un taux d'escompte de 10 %).
Source	Banque mondiale

Indicateur	Aide par objectifs principaux (éducation)
Code	TRP14.93
Définition	Engagement à soutenir le développement de l'éducation par bailleur et secteur dans les pays bénéficiaires.
Source	OCDE

Indicateur	Dépenses de capital (y compris les actifs incorporels) consacrées à l'éducation par niveau exprimées en proportion des dépenses totales consacrées à l'éducation*
Code	TRP14.94
Définition	Investissement de capital par niveau d'études en proportion des dépenses totales par niveau. L'investissement de capital peut comprendre l'investissement dans la création d'actifs physiques (infrastructures) et incorporels (nouveau contenu, matériel d'apprentissage/didactique, recherche sur l'éducation et innovation, etc.) à moyen ou à long terme.
Source	ISU; sources nationales

Indicateur	Dépenses de capital (y compris les actifs incorporels) consacrées à l'EFP exprimées en proportion des dépenses totales consacrées à l'EFP
Code	TRP14.95
Définition	Investissement de capital dans l'EFP en proportion des dépenses totales consacrées à l'EFP. L'investissement du capital peut comprendre l'investissement dans la création d'actifs physiques (infrastructures) et incorporels (nouveau contenu, matériel d'apprentissage/didactique, recherche sur l'éducation et innovation, etc.) à moyen ou à long terme.
Source	ISU; sources nationales

Indicateur	Proportion des dépenses actuelles consacrées à l'éducation allouée aux salaires (personnel enseignant et non enseignant)*
Code	TRP14.96
Définition	Proportion des dépenses actuelles consacrées à l'éducation allouée aux salaires (personnel enseignant et non enseignant).
Source	Sources nationales

Indicateur	Proportion des dépenses actuelles consacrées à l'EFP allouée aux salaires (personnel enseignant et non enseignant)
Code	TRP14.97
Définition	Proportion des dépenses actuelles consacrées à l'EFP allouée aux salaires (personnel enseignant et non enseignant).
Source	Sources nationales

Indicateur	Pourcentage des participants à l'EFP classés comme groupes défavorisés (dans une région ou un secteur de recrutement déterminé) en fonction de l'âge et du sexe
Code	TRP14.98
Définition	Pourcentage des participants à l'EFP classés comme groupes défavorisés (dans une région ou un secteur de recrutement déterminé) en fonction de l'âge et du genre.
Source	Sources nationales

ANNEXES

ANNEXE 1. CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES

Les classifications internationales revêtent une importance cruciale, étant donné que seules les données structurées en fonction des mêmes dispositifs de classification peuvent être utilisées aux fins d'une analyse transnationale. Les classifications les plus utilisées dans les domaines de l'éducation et du marché du travail sont reprises ci-dessous.

CITE – CLASSIFICATION INTERNATIONALE TYPE DE L'ÉDUCATION (UNESCO)

CLASSIFICATION GÉNÉRALE 2011 ET CORRESPONDANCE AVEC CITE 1997

CITE 1997	CITE 2011		
Niveau	Niveau	Nom	Programmes
	CITE 01	Développement éducatif de la petite enfance	
CITE 0	CITE 02	Enseignement préprimaire	
CITE 1	CITE 1	Enseignement primaire	
CITE 2	CITE 2	Premier cycle de l'enseignement secondaire	24 général 25 professionnel
CITE 3	CITE 3	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	34 général 35 professionnel
CITE 4	CITE 4	Enseignement post-secondaire non-supérieur	44 général 45 professionnel
CITE 5	CITE 5	Enseignement supérieur de cycle court	54 général 55 professionnel
	CITE 6	Licence ou niveau équivalent	
	CITE 7	Master ou niveau équivalent	
CITE 6	CITE 8	Doctorat ou niveau équivalent	

NACE – NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (EUROSTAT)

GRANDS GROUPES ET CORRESPONDANCES PRINCIPALES

	NACE Rév. 1.1	NACE Rév. 2
Agriculture	Agriculture, chasse, sylviculture, pêche, aquaculture	Agriculture, sylviculture et pêche
Industrie	Industries extractives	Industries extractives
	Industrie manufacturière	Industrie manufacturière
	Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
		Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
Construction	Construction	
Services	Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles
	Transports et communications	Transports et entreposage
		Information et communication
	Hôtels et restaurants	Hébergement et restauration
	Activités financières	Activités financières et d'assurance
	Immobilier, location et services aux entreprises	Activités immobilières
		Activités spécialisées, scientifiques et techniques
		Activités de services administratifs et de soutien
	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire
	Enseignement	Enseignement
	Santé et action sociale	Santé humaine et action sociale
	Services collectifs, sociaux et personnels	Arts, spectacles et activités récréatives
		Autres activités de services
	Activités des ménages	Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
Activités extraterritoriales	Activités extraterritoriales	

CITP – CLASSIFICATION INTERNATIONALE TYPE DES PROFESSIONS (OIT)

GROUPES PRINCIPAUX

Code 08 CITP	Titre
1	Directeurs, cadres de direction et gérants
2	Professions intellectuelles et scientifiques
3	Professions intermédiaires
4	Employés de type administratif
5	Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs
6	Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche
7	Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
8	Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers d'assemblage
9	Professions élémentaires
0	Professions militaires

CISP – CLASSIFICATION INTERNATIONALE SELON LA SITUATION DANS LA PROFESSION (OIT)

Groupes CISP-93	
1	Salariés, parmi lesquels certains pays pourraient avoir le besoin et la capacité de distinguer les «salariés titulaires d'un contrat de travail stable» (y compris les «salariés réguliers»)
2	Employeurs
3	Travailleurs à leur propre compte
4	Membres de coopératives de producteurs
5	Travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale
6	Travailleurs inclassables d'après la situation dans la profession



ANNEXE 2. DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE 2013 SUR LE PROCESSUS DE TURIN

La conférence sur le processus de Turin intitulée «Perfectionner les compétences», organisée par la Fondation européenne pour la formation (ETF) les 8 et 9 mai 2013 à Turin, a réuni les représentants des pays partenaires de l'ETF, des États membres de l'Union européenne et d'organisations internationales afin de discuter des moyens de perfectionner les compétences.

En nous inspirant des résultats de l'exercice 2012 du processus de Turin, qui avait vu la participation de 25 pays, et en tenant compte des expériences des pays partenaires de l'ETF, des meilleures pratiques internationales, de la stratégie Europe 2020, des politiques de l'UE en matière de relations extérieures et du processus de Copenhague sur le renforcement de la coopération en matière d'enseignement et de formation professionnels (EFP), nous avons axé nos discussions sur la demande de compétences présente et future ainsi que sur les processus nécessaires qui nous permettront d'aller de l'avant. L'objectif est de mettre sur pied des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie innovants, ouverts et solides qui assurent une croissance durable.

La conférence a fourni aux responsables politiques, aux professionnels, aux experts, aux entreprises et à la société civile une excellente occasion de partager des connaissances et des expériences, et de constituer un réseau d'experts pouvant contribuer à perfectionner les compétences.

Elle a offert en outre une importante tribune aux pays partenaires de l'ETF pour partager leurs réalisations et prendre connaissance des avancées des politiques d'EFP des autres pays. Nous reconnaissons l'importance des progrès accomplis dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques depuis 2010. Les responsables politiques conviennent de plus en plus que l'EFP est essentielle pour répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes et des adultes en matière d'emploi, de croissance et d'inclusion sociale.

Le processus de Turin a eu une incidence dans nos pays et nous nous félicitons de la poursuite de son évolution en 2014, où l'accent sera davantage placé sur les analyses menées par chaque pays et une plus large participation des parties prenantes, y compris des autorités régionales et locales, du secteur des entreprises et de la société civile. Nous saluons également l'occasion qui nous sera donnée en 2014 de nous concentrer sur les effets des politiques menées, leur pertinence, leur viabilité, leur rentabilité et leur contribution à l'innovation sur la base de données factuelles dans une perspective de cycle d'élaboration des politiques.

Nous reconnaissons la validité des principes du processus de Turin: leur approche globale de l'éducation et de la formation, leur mise en relief de la responsabilité et de l'autorité nationale, la participation active des acteurs politiques, économiques et sociaux, ainsi que l'accent placé sur les données factuelles qui guideront l'analyse politique et la prise de décisions. Nous soutenons l'objectif du processus de Turin, à savoir le renforcement des données factuelles en vue de l'élaboration des politiques. Il ressort de la conférence que davantage de pays prennent l'initiative dans l'analyse des politiques d'EFP en fonction des contextes, visions stratégiques et besoins du marché du travail qui leur sont propres.

La conférence confirme les principales priorités politiques qui s'imposent aux pays partenaires:

- une vision partagée à long terme axée sur le renforcement et l'utilisation des compétences appropriées pour des emplois de meilleure qualité en faveur des jeunes et des adultes en partenariat avec les prestataires d'EFP et les entreprises;

- le rôle de l'innovation et de la définition de politiques tournées vers l'avenir afin que l'enseignement et la formation puissent répondre aux besoins actuels et futurs et doter les citoyens de meilleures compétences qui augmenteront leur employabilité, leur esprit d'entreprise et assureront une transition réussie de l'enseignement et de la formation à l'emploi;
- l'intégration plus étroite de l'apprentissage et du travail en impliquant activement les entreprises, grandes et petites, aux niveaux national, local et sectoriel, et en diversifiant l'offre d'EFPP notamment via les établissements d'enseignement postsecondaires et l'apprentissage par le travail;
- faire de l'inclusion sociale un principe transversal clé de la politique et de la pratique en matière d'EFPP;
- accroître l'attrait de l'EFPP initial et continu à travers des cadres d'assurance de la qualité; des systèmes nationaux de certification et des parcours de progression et de participation menant à des emplois de qualité;
- améliorer la qualité de l'EFPP en développant les compétences des enseignants et formateurs afin de garantir de meilleurs résultats d'apprentissage;
- assurer un partage efficace des responsabilités dans la gouvernance des systèmes d'enseignement et de formation, y compris une bonne coordination des politiques au sein des gouvernements et entre les niveaux national et local, sans oublier les entreprises et la société civile.

Relever le défi que représentent ces priorités requiert un encadrement garantissant que l'élaboration et la mise en œuvre des politiques soient soumises à un suivi et à une évaluation qui permettent de mesurer les progrès accomplis. À cet égard, la conférence soutient la poursuite du développement du cadre d'analyse du processus de Turin vers des analyses plus poussées des résultats, de la rentabilité, de la durabilité et de la capacité d'innovation des politiques publiques. La conférence confirme également la nécessité pour les organismes de prise de décisions de s'engager dans un cycle commun d'apprentissage des politiques, d'évaluer l'impact des politiques, de tirer les enseignements de l'expérience et de poursuivre dans cette voie afin de dispenser les compétences appropriées.

La conférence présente les domaines d'action conjointe suivants pour perfectionner les compétences:

1. identifier les domaines de soutien politique dans chaque pays moyennant l'utilisation de données factuelles, d'analyses, de scénarios et de prévisions, et leur donner un ordre de priorité pour le suivi et la mise en œuvre à travers des stratégies et des résultats à court terme qui soient réalistes dans le contexte national;
2. suivre les progrès accomplis sur la base d'indicateurs de résultats en utilisant le processus de Turin 2012 comme point de référence national – de plus, pour les pays concernés, les évolutions peuvent être comparées aux critères de références pertinents de l'UE, de l'ETF et des organisations internationales s'appliquant à l'enseignement et à la formation;
3. accroître l'utilisation des données factuelles dans l'élaboration des politiques, en évaluant ce qui fonctionne et en diffusant les bonnes pratiques sans perdre de vue les contextes nationaux;
4. élargir la participation à l'analyse et à la conception des politiques afin d'associer activement tous les acteurs concernés, notamment les jeunes, en se servant des médias sociaux pour accroître la transparence des politiques publiques et les processus participatifs;
5. mettre au point des outils méthodologiques pour appuyer l'élaboration des politiques dans les pays partenaires conformément aux domaines prioritaires identifiés;
6. s'assurer que l'enseignement et la formation soient axés sur le marché du travail et appuient les collectivités entrepreneuriales et locales grâce à la participation active des entreprises à tous les niveaux.

Nous saluons l'ETF pour le soutien et la coopération qu'elle a apportés dans l'analyse et l'apprentissage des politiques. Nous invitons l'UE et la communauté internationale à poursuivre leurs efforts conjoints pour perfectionner les compétences. Nous remercions l'UE et l'ETF pour cette précieuse possibilité d'apprentissage et attendons avec intérêt la prochaine édition du processus de Turin en 2014.

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
Cedefop	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle
CERAQ	Cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels
EFP	Enseignement et formation professionnels
EFPC	EFP continu
EFPI	EFP initial
EFT	Enquête sur les forces de travail
ETF	European Training Foundation (Fondation européenne pour la formation)
IEA	International Association for the Evaluation of Educational Achievement (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire)
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
NACE	Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
ONS	Office national de statistique
PAMT	Politique active du marché du travail
PIB	Produit intérieur brut
PIRLS	Programme international de recherche en lecture scolaire
PISA	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PRIME	Projecting the Reform Impact in VET (projection de l'impact de la réforme en matière d'EFP)
RNB	Revenu national brut
SABER	Systems Approach for Better Education Results (approche systémique pour de meilleurs résultats dans le domaine de l'éducation – Banque mondiale)
SPE	Service public de l'emploi

- TIMSS** Trends in International Mathematics and Science Study (Programme international sur le niveau en mathématiques et en sciences)
- TRP** Torino Process (processus de Turin)
- UE** Union européenne
- UNESCO** Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

RÉFÉRENCES

Commission européenne, *Vers des politiques et pratiques d'éducation et de formation davantage basées sur la connaissance*, document de travail des services de la Commission, SEC(2007) 1098, Bruxelles, 2007.

Commission européenne, *Resource efficiency indicators* [Indicateurs d'efficacité des ressources], rapport approfondi, édition n° 4, Bruxelles, février 2013.

ETF (Fondation européenne pour la formation), Lassnigg, L., *Anticipating and matching skills demand and supply: Synthesis of national reports* [Anticiper et mettre en adéquation l'offre et la demande de compétences: Synthèse des rapports nationaux], ETF, Turin, 2012, [www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/31F36458BEACA338C1257AAD0039765D/\\$file/Skills%20matching_synthesis%20report.pdf](http://www.etf.europa.eu/webatt.nsf/0/31F36458BEACA338C1257AAD0039765D/$file/Skills%20matching_synthesis%20report.pdf), consulté le 16 décembre 2013.

ETF (Fondation européenne de la formation), *Manuel de l'ETF relatif à l'utilisation des indicateurs*, ETF, Turin, 2013, www.etf.europa.eu/web.nsf/pages/Indicators_Manual, consulté le 16 décembre 2013.

NOUS CONTACTER

Des informations complémentaires
sont disponibles sur le site web de l'ETF:
www.etf.europa.eu

Pour toute autre information,
veuillez contacter:

Fondation européenne pour la formation
Département «Communication»
Villa Gualino
Viale Settimio Severo 65
I – 10133 Torino

E info@etf.europa.eu

F +39 011 630 2200

T +39 011 630 2222

